Nº 328. — 42e Année.

B. SAMEDI

25 NOVEMBRE 1872.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, nº 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonso Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (avant les annonces), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers corps du journal). 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
22 novembre, à midi.
22e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	750mm51
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	8·9
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	11 2
Id. *maximum* depuis hier midi.	11·2
Id. *minimum* depuis hier midi.	7·5
EAU tombée	1mm40
VENT	SSO
SOLEIL, lever	7 h. 28 m.
Id. coucher	4 h. 04 m.
LUNE, lever	soir. 10 h. 31 m
Id. coucher	soir. 1 h. 16 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 22 novembre.

REVUE POLITIQUE.

C'est aujourd'hui seulement que M. Thiers a dû se rendre dans le sein de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel. Les membres de cette commission se sont promis le secret le plus absolu sur leurs délibérations. Nous ne savons si le président de la république se croira lié par cet engagement pris en dehors de lui, mais dans tous les cas, il serait obligé de faire exception pour son ministère, car les explications échangées entre lui et les commissaires choisis par les bureaux doivent avoir une influence décisive sur l'issue de la crise actuelle, et tous les membres du gouvernement auront nécessairement à les connaître pour arrêter, de commun accord avec le chef de l'Etat, la conduite à suivre vis à vis de la Chambre. Comme d'ailleurs en des circonstances et sur des sujets aussi graves, il est indispensable que le gouvernement s'entende avec ses amis de l'Assemblée, il est probable que le mystère ne durera pas bien longtemps.

En attendant les informations qui nous arrivent aujourd'hui de Paris et de Versailles, soit par le service télégraphique général, soit par nos propres correspondances, sont assez contradictoires. Tandis que deux de nos correspondants, d'accord avec les dernières dépêches de l'Agence Havas, nous présentent M. Thiers comme disposé à céder à la droite, un autre, aussi bien que personne en situation d'être exactement renseigné, nous affirme, comme il le faisait hier déjà, que le président de la république posera carrément et inflexiblement devant la commission Kerdrel la question de confiance, en demandant qu'elle soit résolue par des mesures constitutionnelles qu'il précisera.

Le langage que tient aujourd'hui même le *Bien public*, organe officieux de la présidence, semble donner raison à cette dernière version. Ce journal, en effet, constate que les concessions exigées par la droite consistent à instituer la responsabilité ministérielle, indépendante de la responsabilité présidentielle et garantie par l'absence du chef de l'Etat des débats législatifs, et il déclare catégoriquement que cette combinaison, où l'on ne peut voir qu'un moyen détourné pour arriver à la monarchie, ne peut point être agréée par M. Thiers. « Nous ne savons, ajoute-t-il, comment la Chambre prendra cet expédient de haut goût. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'opinion, en l'accueillant avec une défiance universelle, prouvera une fois de plus qu'entre la république telle que la comprend et la dirige M. Thiers, et la république parlementaire que vient d'inventer la droite, son choix n'est pas douteux. Dans tous les cas, si les meneurs de la droite sont aussi sûrs qu'ils s'en flattent de faire adopter leur système à la commission de Kerdrel, nous leur conseillons de faire désigner dans l'article 1er le nom du successeur qu'ils destinent à M. Thiers. Leur œuvre sera complète alors, et l'on saura à quoi s'en tenir. »

On ne peut certes rien imaginer de plus clair et de plus net, et il ne pourrait plus subsister le moindre doute, si l'expérience n'avait depuis longtemps démontré que les déclarations des journaux officieux ont aussi souvent et plus souvent peut-être pour but de cacher la pensée du gouvernement que de la découvrir.

Le projet de la droite de confier le gouvernement de la France à un triumvirat composé du maréchal de Mac-Mahon et des généraux de Ladmirault et Changarnier a reçu un tel accueil de l'opinion publique qu'on voudrait faire croire aujourd'hui que personne, pas même M. Changarnier, n'y a jamais songé. Bien mieux, on prétend le prouver par ce fait que pas une parole n'en a été dite ni au maréchal de Mac-Mahon, ni au général de Ladmirault. Seulement, cette preuve n'en est pas une. On sait depuis longtemps qu'il serait inutile de faire aucune ouverture au maréchal en vue du renversement de M. Thiers. Les refus réitérés qu'il a opposées dans de précédentes circonstances aux sollicitations qui lui étaient adressées dans ce but ont été trop péremptoires pour que l'on essaie encore pareille démarche, mais il y a longtemps aussi, —cela remonte au moins à la démonstration des bonnets à poil, c'est-à-dire au 20 juin dernier, — que la presse antirépublicaine a déclaré que la droite, le jour où elle voudrait se débarrasser de M. Thiers, n'aurait point à prendre conseil du commandant en chef de l'armée de Paris, et qu'il lui suffirait d'assigner à celui-ci le poste de président intérimaire ou définitif de la république pour que, soldat discipliné et dévoué à la légalité, il se crût obligé d'obéir.

La question du consentement du maréchal peut donc avoir été, aux yeux des tacticiens de la droite, une question fort secondaire et même absolument oiseuse.

Quant au projet lui-même, son existence est loin d'être douteuse pour tout le monde et l'on y croit si bien, dans les sphères politiques les plus sérieuses, que le *Journal des Débats*, dans un article spécial, en fait ressortir tous les dangers. Il ne craint pas d'affirmer que le triumvirat serait la dictature militaire pure et simple, mais la dictature à l'état d'instrument entre les mains d'une majorité réactionnaire qui n'aurait d'autre souci que de s'en servir pour détruire toutes les libertés publiques.

Il paraît que les bruits de modifications ministérielles qui ont couru ces jours derniers n'étaient pas absolument dénués de fondement. Du moins *le Bien public* semble les confirmer implicitement, en annonçant qu'elles sont renvoyées après la solution des questions qui tiennent en ce moment l'opinion publique en suspens.

Les derniers articles de la loi concernant la composition du jury ont été adoptés hier par l'Assemblée, et l'ensemble de cette loi a été voté.

Aucune proposition constitutionnelle ou autre n'a été soumise à l'Assemblée.

La monarchie austro-hongroise donne en ce moment le spectacle d'une rare confusion. Les deux moitiés, l'Autriche et la Hongrie, ont réglé leurs principaux différends, il est vrai; mais il y a encore entre elles des questions en litige qui attendent leur solution. Toutefois la majorité de la Diète magyare et la majorité constitutionnelle du Reichsrath de Vienne, engagées par des intérêts solidaires s'appuient mutuellement pour lutter contre l'ennemi commun : la réaction. Malheureusement, dans les deux empires il existe plus d'un élément de trouble et de discorde. Le scandale parlementaire qui vient d'avoir lieu à Pesth démontre suffisamment que l'éducation politique dans ce pays a besoin encore de s'épurer. Lorsque le ministre-président est traité de tripoteur et d'agioteur et qu'il lance à l'orateur qui l'accuse les épithètes de faussaire et d'infâme, toute discussion calme et raisonnable devient impossible. En attendant que l'incident regrettable soulevé par M. Czernatony et empiré par l'émotion du comte Lonyay, se vide, le parti Deak va proposer la révision du règlement d'ordre de la Diète, afin de rendre impossible, à l'avenir, le retour des scènes scandaleuses qui ont marqué la séance du 18 novembre.

Les pourparlers entre le gouvernement hongrois et la Diète de Croatie, que notre correspondant de Pesth nous disait être près d'aboutir à un compromis agréé des deux parts, semblent au contraire tourner à une rupture. Les Croates demandent trop, les Hongrois n'accordent pas assez.

En Cisleithanie, l'incident de la Diète du Tyrol a remis sur le tapis la question de la réforme électorale, c'est-à-dire des élections directes par le choix des députés au Parlement central. Un article du *Lloyd de Pesth*, reproduit par la *Gazette de Vienne*, fait croire que le ministère est d'accord avec la couronne pour décréter cette réforme, et que le projet en est déjà arrêté et approuvé par l'Empereur.

Le gouvernement suédois a notifié aux puissances étrangères qu'il a l'intention de prendre officiellement possession de l'archipel de Spitzberg, dans l'océan Arctique. On sait que la presse russe a entretenu, il y a quelque temps, une polémique prolongée sur la question des prétentions des deux Etats sur cette possession qui ne compte point d'habitants. Le gouvernement russe, paraît-il, a protesté contre cette prise de possession par la Suède, laquelle a cédé à une Compagnie de pêcheries le droit d'y établir des colonies.

Les journaux officiels du gouvernement russe publient des renseignements très-intéressants sur les rapports actuels de la Russie avec les Etats de l'Asie centrale et particulièrement avec le khanat de Kiva. Une correspondance du *Times*, datée de Calcutta, s'occupe des progrès que fait la Russie dans les régions qui séparent l'Asie russe des possessions britanniques.

Le correspondant de la feuille anglaise est d'avis que l'Afghanistan n'est nullement menacé par la Russie et que l'Angleterre n'a aucun sujet de s'opposer aux efforts que tente le gouvernement russe pour pacifier l'Orient et y établir des relations commerciales.

Un envoyé haïtien, le général Brice, est arrivé à Berlin pour rétablir les relations diplomatiques de la république avec le gouvernement allemand, légèrement altérées, on s'en souvient, par l'intervention de navires de guerre allemands, à propos d'une contestation privée.

Post-scriptum.

En vertu d'une décision qu'elle avait prise mercredi, l'Assemblée de Versailles a discuté aujourd'hui le projet de loi concernant la restitution à la famille d'Orléans d'une partie des biens qui lui ont été enlevés par le décret de confiscation du 17 janvier 1852. La décision continuera dans la séance demain.

Ce projet de loi avait été laissé dans l'oubli depuis si longtemps qu'on était tenté de le croire abandonné par les intéressés. La droite a jugé bon de le tirer des cartons et de le faire voter sans nouveau délai. Le public trouvera peut-être qu'elle aurait pu choisir un meilleur moment (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

Second post-scriptum.

Devant la commission de l'Assemblée de Versailles chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel, M. Thiers après avoir fait un long exposé de la situation actuelle a demandé qu'il fût mis un terme à l'état indécis de la situation et il a insisté sur la nécessité de la forme républicaine.

M. Thiers, tout en acceptant un régime parlementaire donnant une plus large part à la responsabilité ministérielle, a déclaré qu'il s'opposait à l'éloignement complet de la tribune du président de la république, et qu'il réclamait, en échange de cette concession, l'appui de tous les partis pour fonder le pouvoir sur le terrain de la république conservatrice. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

La Chambre des Représentants a continué aujourd'hui la discussion des articles du code de commerce relatifs aux sociétés anonymes.

A la demande de M. Elias, elle revient sur un article voté dans la séance d'hier, et aux termes duquel l'actionnaire au porteur peut être contraint par des tiers à rapporter les intérêts et dividendes qu'il a reçus, s'ils n'ont pas été prélevés sur les bénéfices réels. M. Elias combat cet article et l'assemblée lui donne gain de cause en supprimant l'article.

La Chambre reprend la discussion au point où elle l'a laissée hier, c'est-à-dire au chapitre concernant les assemblées générales des Sociétés anonymes.

A l'article 204, relatif à la discussion du bilan, une observation de M. Demeur a pour effet le renvoi de l'article à la commission. Voici quelle est la portée de cette observation. Il est dit dans la disposition que l'approbation du bilan vaut décharge pour les administrateurs et les commissaires de la part de la Société et des actionnaires qui ne s'y sont pas opposés, s'il n'y a pas eu réserve du contraire et si le bilan ne contient ni omission ni indication fausse. M. Demeur se préoccupe de la situation faite aux actionnaires absents et se demande si, vis-à vis d'eux, les administrateurs et les commissaires seront déchargés de toute responsabilité touchant le bilan. La question a son importance et c'est pour ne pas la résoudre à la légère que l'article est renvoyé à l'examen de la commission.

Un débat s'est encore engagé sur l'article 209. Cet article dit qu'en cas de liquidation, les obligations remboursables par voie de tirage au sort ne seront admises au passif que pour une somme égale au capital qu'on obtiendra en ramenant à leur valeur, au taux de 5 p. c., les annuités d'intérêts et d'amortissement qui restent à échoir. Chaque action sera admise pour une somme égale au quotient de ce capital, divisé par le nombre des obligations non encore éteintes.

Après quelques observations échangées entre MM. Demeur, Pirmez et Bara, l'article 209 est, comme celui dont nous parlions tantôt, renvoyé à la commission.

A l'art. 210, M. Bara soulève une question importante. Il lui semblerait équitable qu'au cas où les affaires de la société viendraient à péricliter, les créanciers eussent le droit de forcer les administrateurs à faire des appels de fonds. Il va plus loin même, et il est disposé à reconnaître au créancier le droit d'agir directement contre l'actionnaire pour ces appels de fonds. Le rapporteur de la commission, M. Pirmez, reconnaît que, dans cet ordre d'idées, il y a quelque chose à faire, et il a déjà rédigé des amendements qui, probablement, donneront satisfaction à M. Bara et aux créanciers dont il prend en main les intérêts.

L'assemblée adopte sans observations les articles formant la section IV et qui régissent les sociétés en commandite par actions.

Elle aborde la section V, « Des sociétés coopératives. » Des amendements sont déposés par M. Pirmez pour déterminer quels sont les caractères distinctifs de ces sociétés. Ces amendements sont renvoyés à la commission.

Après avoir voté encore quelques articles du projet de loi, la Chambre s'est ajournée à mardi.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

« On nous assure que M. le ministre de la guerre vient de remettre sa démission entre les mains du Roi.

» En attendant la nomination de son successeur, c'est M. le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, qui serait chargé de l'intérim. »

Trois sections centrales se sont réunies aujourd'hui sous la présidence de M. Tack.

La section centrale chargée d'examiner le projet de loi sur les lettres de mer a pris communication des réponses de M. le ministre de finances aux questions qui lui avaient été posées. Elle en a formulé de nouvelles et adopté les articles du projet, sauf deux qui ont été tenus en suspens. Elle se réunira la semaine prochaine pour prendre communication des réponses du ministre et entendre la lecture du rapport de M. Van Iseghem.

La section centrale chargée d'examiner le budget des non-valeurs et remboursements a adopté le budget et nommé M. Meeus rapporteur.

La section centrale chargée d'examiner le budget des recettes et dépenses pour ordre a aussi adopté le budget et nommé M. Notelteirs rapporteur.

La commission permanente d'industrie s'est réunie aujourd'hui pour se constituer. Elle a nommé M. De Le Haye président, et M. Simonis rapporteur.

L'Association libérale de Namur se réunira lundi prochain.

Voici l'ordre du jour de cette réunion :

« 1º Requête à la Chambre des Représentants pour demander la révision de la loi sur les fraudes électorales;

» Nomination par les conseils communaux des bourgmestres et échevins : modification à solliciter de la législature de l'art. 2 de la loi communale du 30 mars 1836;

» 3º Communications diverses. »

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

COMMISSARIATS D'ARRONDISSEMENT. — Par arrêté royal du 19 novembre, M. le baron de Lamberts (F.) est nommé commissaire de l'arrondissement de Soignies, en remplacement de M. de Montpellier (C.), qui a été appelé à remplir les mêmes fonctions à Namur.

— SOCIÉTÉS ANONYMES. — Un arrêté royal du 17 novembre approuve, aux termes de l'article 5 des statuts et sans préjudice aux droits des intéressés, la dissolution de la Société anonyme linière de Bruxelles, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 octobre 1872 et constatée par acte du même jour passé devant le notaire A. Delefortrie, à Bruxelles.

— JUSTICE DE PAIX. — Par arrêté royal du 18 novembre, le sieur Broeckaert (J.-B.), secrétaire communal à Wetteren, est nommé greffier de la justice de paix de ce canton, en remplacement du sieur Vanlierde, décédé.

— ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Par arrêté royal, en date du 30 juin, ont été promus :

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe : M. Jamart (J.), ingénieur en chef de 2e classe;

Au grade d'ingénieur principal de 2e classe : M. Gillis (J.), ingénieur de 1re classe;

Au grade d'inspecteur de 2e classe : M. Wittmann (J.), contrôleur de 1re classe;

Au grade de contrôleur de 2e classe : MM. Pissens (A.) et Vanderbrugghen (T.), vérificateurs;

Au grade de chef de bureau de 2e classe : MM. Vander Ougstraete (J.), commis-chef; Piers (L.), vérificateur, et Paul (A.), commis-chef;

Au grade de chef de dépôt de 1re classe : M. Van Asbroeck (J.), commis chef;

Au grade de commis-chef : MM Mahy (J.), Delveaux (E.), Forgeois (M.), Vanhaeken (P.), De Terck (A.) et Vandewaele (R.), commis de 1re classe;

Au grade de vérificateur : MM. Stiernon (G.), Socte (R.), Delplanque (H.) et Claisse (E.), commis de 1re classe.

— Par arrêtés royaux, en date du 30 octobre, ont été promus :

Au grade d'ingénieur principal de 1re classe : MM. Danaux (F.) et Brialmont (E.), ingénieurs principaux de 2e classe;

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe : MM. Vogelaere (P.), Van Aelbroeck (A.) et Ramaeckers (C.), ingénieurs de 1re classe;

Au grade d'ingénieur de 1re classe : MM. Bemelmans (E.), Goffin (F.) et Stévart (H.), ingénieurs de 2e classe;

Au grade d'ingénieur de 2e classe : MM. Gondry (H.), Courtin (A.), De Paepe (A.), Bollis (C.), Van Mierlo (C.), Lejeune (H.) et Delarge (A.), ingénieurs de 3e classe;

Au grade d'ingénieur de 3e classe : M. Picard (L.), commis-chef; MM. Banneux (P.), Hamoir (D.), Massange (M.), Sarton (A.), Ghilain (P.), Maréchal (A.), sous-ingénieurs;

Au grade de chef de section de 1re classe : M. Van Noorbeeck (E.), chef de section de 2e classe;

Au grade d'inspecteur de 1re classe : MM. Dandelin (N.); Jacquet (F.) et Wilkers (A.), inspecteurs de 2e classe;

Au grade de chef de bureau de 1re classe : MM. Mertens (C.), contrôleur de 1re classe; Decraene (J.-B.); Renson (V.); Collinez (C.); Kühn (F.); De Codt (G.); Boulvin (A.); Doyen (F.); Danse (J.); Debeneffe (A.); Nys (J.); Rutot (A.); Goossens (L.); Haenraets (J.); Colinet (J.), et Jungbluth (N.), chefs de bureau de 2e classe;

Au grade de contrôleur de 1re classe : MM. Couteaux (J.), Schruers (P.) et Van Espen (F.), contrôleurs de 2e classe;

Au grade de chef de bureau de 2e classe : MM. Ithier (P.) et Lemaire (U.) commis-chefs;

Au grade de commis-chef : MM. Bresson (L.), Amiable (L.), Bourgeois (J.) et Clément (J.), commis de 1re classe;

Au grade de vérificateur : MM. Michelot (C.), commis-chef; Schmit (P.), Andrigo (D.), Defaux (E.) et Pittois (H.), commis de 1re classe.

— Par arrêté royal, en date du 18 novembre, M. Garant (J.), faisant fonctions de chef de division, est promu au grade de chef de division de 2e classe.

Le Roi a reçu de S. M. le roi de Suède et de Norwége une lettre en réponse aux lettres de rappel de M. Auguste Van Loo. (*Moniteur*.)

— Le Roi a également reçu, en réponse à la notification de l'heureuse délivrance de S. M. la Reine, une lettre de Son Excellence le Président de la république orientale de l'Uruguay. (*Id*).

— Avant-hier a été célébré à Berlin le mariage de Mlle Camille Orban, fille de M. Léon Orban, ancien membre de la Chambre des Représentants de Belgique, directeur à la Société générale, avec M. le baron Ernest de Mirbach, lieutenant au régiment des fusiliers de la garde de S. M. l'empereur d'Allemagne. M. Frère-Orban, ancien ministre des finances, s'est rendu à Berlin pour assister au mariage de sa nièce.

— L'administration des hospices de Bruxelles va devoir soutenir un procès civil assez curieux et important, et pour ce elle a été autorisée à se défendre en justice par le conseil communal, dans sa séance de lundi.

Voici de quoi il s'agit :

Par testament olographe du 22 janvier 1854, M. Hector Goffart, ancien échevin de la ville de Bruxelles, a légué, par moitié, la nue-propriété de tous ses biens, meubles et immeubles, aux hospices particuliers de Sainte-Gertrude et des Ursulines, lesquels devront ériger le nombre de lits que le montant des legs comportera. Ces lits seront destinés aux ouvriers appartenant à l'industrie du bâtiment, et de préférence aux ouvriers maçons.

Le conseil général des hospices et secours, seul représentant légal des pauvres, sollicite l'autorisation d'accepter lesdits legs, au nom des établissements qui sont avantagés.

Deux demandes en réduction des legs ont été adressées à l'autorité supérieure par des personnes se disant héritières du testateur. La première, émanant de cousins germains, a été retirée par leurs auteurs, parce que ceux-ci prétendent avoir constaté dans le testament des cas de nullité, et qu'ils vont en demander l'annulation aux tribunaux. Quant à la seconde, les réclamants n'ont pas établi leur degré de parenté, et il semble résulter des renseignements recueillis qu'ils sont cousins issus de germains, de sorte que, en cas de réduction des dispositions faites aux hospices, ce seraient les premiers réclamants qui en profiteraient seuls.

En conséquence l'administration des hospices et avec elle le conseil communal de Bruxelles, estime qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir les réclamations présentées à l'autorité administrative.

Mais voici que maintenant les héritiers, ou prétendus héritiers, de feu l'échevin Goffart, dénient aux hospices toute qualité pour recevoir le legs de Sainte-Gertrude, etc., parce qu'ils soutiennent que cet établissement n'a pas la personnification civile.

— Le conseil communal de Bruxelles doit se réunir lundi prochain 25 novembre, à deux heures, en séance publique obligatoire, à l'effet de terminer la discussion du projet de budget de la ville pour l'exercice 1873.

— Jeudi, vers quatre heures, après-midi, le receveur J.-F. Vanhoeck, de la Compagnie des omnibus, est tombé de l'impériale de sa voiture, rue de la Montagne, et s'est grièvement blessé à la tête. Le malheureux a été transporté à l'hôpital.

— On lit dans *l'Opinion*, d'Anvers :

« Dimanche dernier, le parquet a fait procéder à l'exhumation, au cimetière du Kiel, du cadavre d'un enfant qui était enterré depuis quelques jours. Voici les renseignements qui nous parviennent sur la cause de cette mesure.

» Un individu de la 4e section s'était marié, il y a 5 mois environ avec une femme qu'il ne connaissait que depuis un mois. Cette femme ayant donné le jour à un enfant après ce court intervalle, le mari a fui le toit conjugal.

» Quelques jours après le départ du mari, l'enfant mourut subitement, et d'après la rumeur publique par suite d'un empoisonnement.

» C'est cette rumeur parvenue aux oreilles de la justice qui a donné lieu à l'exhumation dont nous parlons plus haut et à la suite de laquelle, sur la constatation des médecins légistes, on a procédé à l'arrestation de la femme S..., demeurant rue des Prédicateurs, sous la prévention d'infanticide. »

On lit dans le *Journal d'Anvers :*

« Le steamer anglais *Leeds*, cap. Lamplough, qui a quitté notre port le 13 courant pour Grimsby, a rencontré le 14, à la hauteur du bateau-phare *Neworp*, dans la mer du Nord, un navire en détresse. C'était un trois mâts barque complétement démâté sans gréement et sans gouvernail.

» Voulant secourir les malheureux qui pouvaient se trouver à bord du navire désemparé, le capitaine du steamer anglais fit mettre à la mer la chaloupe de sauvetage que montèrent le second et 4 matelots du *Leeds*. L'embarcation fut dirigée sur le navire en détresse. Arrivés sur les lieux où flottait la coque, un spectacle émouvant se prétenta aux yeux de ceux qui montaient la chaloupe. Quatre hommes ne donnant plus signe de vie étaient liés aux jambettes.

» Aux cris d'horreur et de pitié que poussèrent les témoins de cette lugubre scène, un des malheureux releva faiblement la tête et jeta un regard terne et indifférent sur les sauveteurs.

» Ceux-ci, malheureusement, ne pouvaient s'approcher assez près du navire; le bois qui avait constitué la cargaison du trois-mâts avait été jeté par-dessus bord, flottait tout autour de la carcasse et lui formait un véritable rempart.

» Les quatre malheureux s'étaient solidement liés au navire, pour éviter d'être balayés par les flots qui avaient déjà emporté le reste de l'équipage. Deux donnaient encore signe de vie, les deux autres étaient morts d'inanition.

» Les hommes de l'équipage du *Leeds* firent des efforts inouïs pour arriver jusqu'aux naufragés pour les tirer de leur position critique. Un de ces derniers parvint à dénouer les cordes qui le retenait aux jambettes et aida ainsi à sa délivrance.

» L'autre malheureux survivant, qui était tout à fait inerte, dut être abandonné, car malgré des efforts surhumains il a été impossible d'aborder la coque. Ce fut un cruel moment pour les héroïques sauveteurs que celui où ils durent s'éloigner, laissant derrière eux un homme aux prises avec les angoisses de la mort. Le naufragé qu'on avait pu sauver fut transporté à bord du *Leeds* où tous les soins lui furent prodigués, mais lorsque le steamer arriva à Grimsby, le malheureux n'avait pas encore recouvré assez de force pour donner de plus amples détails sur cet affreux sinistre maritime. »

— On se rappellera la tentative d'assassinat commise le 21 août dernier, par le nommé Kums, sur la personne de M. l'abbé Van Aarsen, aumônier-adjoint à la prison d'Anvers, au moment où ce dernier sortait de l'église Saint-Charles-Borromée.

Cette affaire vient d'être jugée par la cour d'assises d'Anvers en sa séance de mercredi Déclaré coupable par le jury de tentative d'assassinat avec préméditation, Kums a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

— On lit dans le *Progrès* d'Ypres :

« Nous recevons les nouvelles les plus inquiétantes des environs de Rousbrugge, Stavele, Merckem, et en général de toutes les contrées du Furnes-Ambacht; partout l'Yser déborde et rarement on a vu de pareilles inondations. Plusieurs cultivateurs ont dû abandonner leurs fermes et on n'entrevoit pas la fin de ce fléau, en dépit des prières qui ont été ordonnées par Monseigneur de Bruges.

» La Lys déborde également sur tout son parcours et, à Comines notamment, on craint des dégâts sérieux. »

— On lit dans *la Vérité*, de Tournai :

« Hier matin, ont eu lieu, au milieu d'un grand concours de monde, les funérailles de Mgr Labis, évêque de Tournai, décédé à l'âge de 81 ans.

» Vers dix heures, le clergé sortit de la cathédrale pour se rendre au palais épiscopal, afin de procéder au simulacre de la levée du corps qui, sans permis d'inhumation, avait été néanmoins enterré la nuit précédente dans un caveau de la cathédrale.

» On remarquait dans le cortége, à la suite du drap mortuaire, les notabilités ecclésiastiques suivantes : Mgr Cattani, nonce apostolique du Pape, suivi de toute la légation; Mgr Deschamps, archevêque de Malines; Mgr Bracq, évêque de Gand; Mgr Faict, évêque de Bruges, et Mgr Gravez, évêque de Namur.

» M. le lieutenant général Frison, aide de camp du Roi, représentait Sa Majesté, et M. le prince de Caraman-Chimay, gouverneur du Hainaut, en grand uniforme, l'autorité civile.

» La dignité épiscopale de Mgr Labis, correspondant, paraît-il, au grade de général major, les honneurs militaires ont été rendus au défunt par la moitié des troupes de la garnison sous les ordres de M. le colonel Nypels. »

On lit dans un autre journal de Tournai *l'Economie* :

« Le conseil communal de Tournai, réuni mercredi en séance secrète, a décidé qu'il n'assisterait pas aux funérailles de Mgr l'évêque de Tournai.

» Le motif de cette décision est que l'autorité ecclésiastique n'a tenu aucun compte des prescriptions de la loi. Hier soir, aucun permis d'inhumation n'avait été demandé à l'hôtel de ville, et on croit avoir la certitude que les restes mortels de Mgr Labis sont déjà déposés dans le caveau situé derrière le chœur de la cathédrale.

» La décision dont nous parlons a été prise d'abord à l'unanimité moins trois abstentions.

» Les membres qui se sont abstenus ont déclaré qu'il eût été hautement désirable de voir le conseil communal assister aux funérailles de Mgr l'évêque. Mais ils ont reconnu qu'une semblable démarche n'était plus possible, du moment que la loi était méconnue par l'autorité ecclésiastique.

» Ces motifs d'abstention n'ont pas été admis par l'assemblée. Un membre a fait remarquer que cette manière de voir était celle de tous les conseillers qui venaient d'émettre un vote négatif. Les trois membres qui s'étaient abstenus ont alors voté dans le sens de leurs collègues. La décision de ne pas assister aux funérailles a donc été prise, en fin de compte, à l'unanimité des voix. »

— On lit dans *l'Ami de l'Ordre*, de Namur du 21 :

« Les eaux de la Meuse et de la Sambre ont continué de monter jusque hier après-midi.

» La crue a été très-rapide. En deux jours, l'étiage a monté de près de deux mètres.

» Les houillères de La Plante sont inondées, ainsi qu'un canal en construction dans la rue Basse-Neuville, et aussi un certain nombre de caves.

» Les villages qui sont sur le bord du fleuve ont été envahis par les eaux. A Sclayn, notamment, il fallait, hier, se servir de barquettes pour aller d'une maison à l'autre.

» La baisse commence. »

— Une correspondance de l'*Invalide russe* raconte que le 159e régiment d'infanterie de ligne (de Gouria) possède en ce moment une « fille du régiment. » Ce titre est porté par une jeune personne, fille du père Malinine, ancien aumônier du régiment, mort en 1867. Le père Malinine était très-aimé et très-respecté par le régiment auquel il était attaché. Quand les officiers apprirent qu'il laissait orpheline une jeune enfant de dix ans dépourvue de toutes ressources, ils résolurent de se charger des frais d'éducation de cette enfant au moyen de cotisations annuelles. Mlle Malinine fut placée, en qualité de boursière du régiment, dans un pensionnat de Saratow. Elle aura bientôt achevé ses études. La cotisation annuelle du régiment produit une somme de 200 r., dont 150 sont payés pour l'éducation de Mlle Malinine et 50 r. lui sont remis pour ses dépenses personnelles. Chaque fois que dans le régiment, qui est cantonné en hiver à Saratow, on célèbre une fête de famille, Mlle Malinine y prend part et en fait les honneurs.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

22 novembre. — Le marché, très-ferme pendant la première heure, se montre peu lourd en clôture. L'emprunt débute à 85-75, monte à 85-85 et revient à son point de départ.

Les Métalliques se traitent de 61 1/4 à 61 5/16.

Les Annuités à revenu variable semblent vouloir se relever, il y a de bons achats aux environs de 47.

Le comptant est très-ferme. La rente belge se traite à 102-45, et le 4 p. c. libéré à 101-30.

Les trois catégories de Banque nationale donnent lieu à d'actives transactions, les anciennes de 3,800 à 3,830, et les nouvelles à 2,150 et les estampillées à 2,350.

Les Banque de Belgique continuent à monter. On les recherche à 1,165.

Les changes sont sans variations sérieuses.

Communications et avis divers.

AVIS.

On demande un DIRECTEUR d'usine à gaz pour la Société Wéry et Ce, à Mons. Les postulants doivent adresser leur demande, avec pièces à l'appui, avant le 1er décembre prochain, au gérant de la Société, rue Notre-Dame-Débonnaire, nº 18. 4036

EMPRUNT NATIONAL FRANCAIS de 3 milliards.

La Banque belge du Commerce et de l'Industrie, 58, rue du Marais, Bruxelles, est officiellement chargée par le trésor français de recevoir les versements et les libérations à l'emprunt de trois milliards et d'en donner quittance.

Ces versements peuvent s'opérer aux mêmes conditions qu'en France

— L'administration de l'*Europe*, 76, rue Neuve, à Bruxelles, informe le public : que les abonnements datent du 1er décembre, — que les primes sont délivrées dès ce jour, — qu'on s'abonne chez tous les libraires, aux bureaux, ou en envoyant mandat de fr. 10-50, — que tous les bureaux de poste belges abonnent jusques fin 1873, en versant fr. 11-60 pour 13 mois. — La Hollande, 5 fl. — Autres pays, 16 fr.

— *Hôtel de l'Europe*, Place Royale, Bruxelles. Réputation établie. Table d'hôte. Prix modérés.

— Confections pour hommes sur mesure, 7 et 8, place Ste-Cudule, et 32, rue des Paroissiens

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, guéris sans médecine par la douce Revalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-25, 4, 7.

—Velours noir pr robes à fr. 1-75, Marché-au-Bois, 8

—Prime de 5 c. pr pièce de 20 fr. Suffel, 81, M. la Cour.

—Lire l'intéressante annonce du Dr Crommelinck.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 21 novembre.

Tout paraît calme aujourd'hui parce que tout est suspendu; ce n'est que demain que M. Thiers sera reçu au sein de la commission de la proposition Kerdrel. L'ensemble des bruits qui se produisent au sujet de la situation et des dispositions personnelles du Président, indiquerait que ce dernier serait disposé à céder à l'orage et à accorder quelque chose aux membres du centre droit.

On ne voit pas encore quel serait le terrain sur lequel M. Thiers et la commission pourraient s'entendre; car, tout en prêtant au président de la république ces dispositions de conciliation ou plutôt de prudence, on assure qu'il est tout à fait décidé à refuser la clause qui ne lui permettrait plus l'accès de l'Assemblée, dût-on lui offrir une sorte de *veto* suspensif. Ce qui paraît continuer à se dégager de la situation, c'est la probabilité d'un arrangement qui stipulerait à la fois une prorogation de quatre ans pour le président de la république et le renouvellemen partiel de l'Assemblée.

Quoi qu'il en soit, le parti réactionnaire est dans l'ivresse du triomphe. Il se croit certain d'arracher des garanties à M. Thiers, de s'emparer de l'administration, et alors de dominer les élections. C'est là, je crois, où est sa complète erreur. S'il réussissait à s'imposer au chef du pouvoir exécutif, cette fièvre d'opposition si particulière à la France se déclarerait plus énergiquement encore dans les élections contre l'Assemblée, dont l'impopularité devient, comme disait M. Dupuy, incommensurable, et même en apparence contre M. Thiers, bien qu'au fond, en votant contre son gouvernement, on n'eût peut-être que la pensée de le délivrer du joug que l'Assemblée ferait peser sur lui. Mais je ne pense pas que M. Thiers se laisse lier les mains au point de n'être plus le maître de son administration. Le parti qui combat le président de la république, uni accidentellement pour des motions de haine, d'agitation et de vengeance, ne peut plus s'entendre, dès qu'il s'agit de gouverner.

Il reste de tout cela une situation troublée, indécise, périlleuse sans doute, mais essensiellemen transitoire; tout ce qu'on fait en ce moment est frappé pour ainsi dire d'infirmité, et c'est pour cela que le centre gauche a le plus grand tort de vouloir, en demandant la prolongation nécessaire de la présidence de M. Thiers, la nomination d'une commission de 30 membres, chargée de préparer les réformes constitutionnelles et notamment une seconde Chambre. Impossible de songer à une seconde Chambre quand on n'en a même pas une première.

Les fureurs de la droite du reste n'ont même pas été jusqu'où on le supposait. Ainsi on m'affirme qu'il n'y a eu aucune proposition faite au maréchal Mac-Mahon de mettre son épée au service d'un coup d'Etat contre le président de la république. Maintenant j'ajoute que si cela n'a pas été fait, c'est qu'on était sûr d'avance que la proposition serait repoussée avec indignation. On sait que le maréchal Mac-Mahon et le général Ladmirault ont été protester spontanément contre la supposition qui a pu en être faite. Le général Ladmirault a déclaré de plus, qu'il répondait du maintien de la tranquillité dans Paris, et que, non seulement pas une tentative de désordre n'aurait lieu, mais que pas une boutique ne serait fermée. Cet engagement, qui pouvait avoir quelque valeur au moment où il était difficile de préciser que serait le degré d'intensité de la crise, n'a plus de signification aujourd'hui où les choses tendent, sinon à se pacifier, au moins à s'assoupir, et où il est absolument certain que l'émotion des esprits préoccupés de la politique n'a aucune chance de troubler la sécurité de la rue.

Voici une nouvelle très-extraordinaire qui cependant me vient de bonne source. Dans le parti bonapartiste on se serait décidé à mettre une sourdine à l'opposition contre M. Thiers, attendu qu'on le croit beaucoup moins redoutable que ce qu'on appelle le parti des grands-ducs, c'est-à-dire le pouvoir confié à MM. d'Audiffret-Pasquier, de Broglie, etc. En conséquence, on croit avoir meilleur marché de M. Thiers, appuyé sur le pays, que du centre droit, qui s'appuie sur une majorité numériquement insignifiante et complétement factice. Il est vrai que si les concessions peut-être forcées de M. Thiers allaient jusqu'à livrer complétement à ce déplorable parti la direction des affaires, M. Thiers verrait le mouvement et la vie de la nation à laquelle il participait si bien et qui faisaient sa force, se retirer de lui. Mais, heureusement, nous n'en sommes pas là encore.

De nouvelles adresses arrivent de tous les côtés. On cite aujourd'hui celles de Versailles, Epinal, Montpellier, et dans l'Aisne, Sinceny, Bohain, Laon, etc. On dira, à coup sûr, qu'il y a là une manœuvre de la présidence; mais alors comment se fait-il, si ces Adresses représentent le contraire de la pensée du pays, que des manifestations en sens contraire ne se produisent pas dans d'autres villes.

Les bruits de modifications ministérielles continuent à courir; je ne les crois pas plus fondés que précédemment. Je ne regarde même pas comme sérieuse une rumeur qui faisait M. Casimir Périer président du conseil (*sic*), ce qui impliquerait une sorte de ministère parlementaire déjà reconstitué. On annonce toujours la chute de M. Dufaure. Ce fait est on ne peut plus désirable, mais malheureusement le flot n'y pousse guère.

Le système de la prudence paraît prévaloir chez le président de la république, et à la faveur de quelques concessions qu'on ne peut préciser aujourd'hui, il paraît vraisemblable que tout se terminera par la prolongation de ces pouvoirs et le renouvellement partiel. On sait que la gauche, surtout l'extrême gauche, sont peu favorables à cette dernière mesure, mais quelle que soit la proportion du renouvellement, et elle ne peut être moindre d'un quart, il est certain que le nombre des républicains arrivant à l'Assemblée sera accru de façon tellement prépondérante, que la république y aura une forte majorité On dit la droite ou le centre droit peu favorable également au renouvellement partiel; mais comme il faut choisir entre ce parti et la dissolution, l'alternative s'impose à bref délai.

Les tergiversations du *Bien public*, organe de la présidence, prouvent quels sont les embarras du gouvernement. Le *Bien public*, il y a deux jours, accusait beaucoup M. Dufaure pour avoir fait rejeter l'ordre du jour Jaurès par le gouvernement, et aujourd'hui il semble regretter que M. Thiers ait parlé dans la séance du 18.

La commission militaire supérieure des chemins de fer a tenu aujourd'hui séance, pour la première fois, sous la présidence du général Saget.

On a fait à Vincennes des essais d'une dynamite nouvelle d'un effet aussi terrible que celle dont on s'était servi déjà, mais plus facilement maniable.

Ayuntamiento de Madrid

On assure que le *Journal officiel* va bientôt annoncer l'établissement de deux camps nouveaux dans les départements de l'Ain et des Basses-Pyrénées.

La frégate *la Belliqueuse*, qu'on croyait perdue ou tout au moins en danger, vient d'arriver en Chine et la nouvelle en a été heureusement reçue.

On assure que M. d'Arnim, malgré toute la sympathie qu'inspire sa personne à ceux qui peuvent le connaître, aurait entretenu de nouveau M. de Rémusat des difficultés que lui crée sa nationalité dans un pays encore en proie à l'invasion allemande, et lui aurait fait entrevoir son désir d'être relevé de son poste. Dans cette éventualité plus ou moins prochaine, on parlerait du comte Eulenbourg pour remplacer M. d'Arnim auprès du gouvernement de la république.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 21 novembre.

Le centre gauche s'est réuni à midi, sous la présidence de M. Robert de Massy, pour entendre le rapport de la commission nommée dans la séance d'hier.

M. Casimir Périer, au nom de ses collègues, a présenté le rapport dans les termes suivants :

« Les soussignés, considérant que la situation actuelle ne peut se prolonger;

» Considérant que la France a besoin d'un gouvernement régulier qui lui assure un lendemain; qu'il est donc nécessaire de donner à la république, gouvernement légal du pays, les institutions qui, dans tous les Etats libres, règlent la transmission, l'action et les attributions des pouvoirs publics, proposent à l'Assemblée nationale de nommer une commission de trente membres chargée de présenter un ensemble de lois organiques en faisant porter son examen sur les bases suivantes :

« 1° Prolongation pour quatre ans des pouvoirs du président de la république ;

» 2° Création d'une vice-présidence intérimaire en cas de vacances du pouvoir exécutif et jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à cette vacance.

» 3° Renouvellement partiel de l'Assemblée nationale ;

» 4° Formation d'une deuxième Chambre;

» 5° Responsabilité des ministres ;

» 6° Règlement des rapports du pouvoir exécuti avec les Chambres. »

La discussion sur les différentes propositions contenues dans ce rapport a été ouverte.

MM. Casimir Périer, Favre, Saisset, Lenoël, comte Rampon, de Marcère, Duvergier de Hauranne, Bethmont, Picard, de Choiseul, Soye, Laboulaye, Bertauld, Scherer, de Maleville ont pris part à cette discussion.

Il a été bien entendu que les propositions ainsi formulées avaient le caractère d'un programme énonciatif, que toutes les opinions individuelles restaient entièrement libres sur chacun des points du programme, et que les signatures impliquaient principalement, de la part de ceux qui les avaient données ou qui les donneraient plus tard, l'accord sur la nécessité de soumettre dans un bref délai les questions posées à l'examen et aux discussions de l'Assemblée nationale.

Quant à la question d'opportunité, il a été décidé que le dépôt des propositions ne serait pas effectué sur le bureau de l'assemblée avant une décision nouvelle et spéciale de la réunion.

Les résolutions proposées par la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents, moins deux voix, celles de M. l'amiral Saisset, qui a protesté, et de M. de Maleville qui a fait des réserves.

Soixante signatures ont été immédiatement apposées.

M. Thiers déclare l'inopportunité du dépôt de ces propositions dans ce moment ; il désire que la situation soit éclairée. C'est dans ce sens qu'il parlera aux délégués du centre gauche qui se rendront auprès de lui demain matin à neuf heures.

Le conseil des ministres a été réuni aujourd'hui, à midi, et la séance a duré jusqu'à 2 heures.

La commission de la proposition Kerdrel, réunie à une heure, a entendu l'auteur de la proposition et a suspendu sa séance à trois heures, pour la reprendre à quatre heures. M. Emmanuel Arago a fait un long discours qui a été fort écouté.

La commission a fait prier M. Thiers de vouloir bien se rendre à la séance de demain qui aura lieu à midi; à sa sortie de la commission, M. Thiers retournera à la Présidence où les ministres, réunis en conseil, l'attendront.

M. Thiers est allé aujourd'hui à Paris par le train direct de 2 heures 30 minutes; il allait visiter les travaux de sa maison, place Saint-Georges, et devait ensuite faire quelques visites.

Le trésor français versera à la Prusse, le 11 décembre, une somme de deux cents millions.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Versailles, 21 novembre.

L'Assemblée s'est réunie dans ses bureaux pour nommer trois commissions. La première examinera la proposition de M. Claude des Vosges relative à la prorogation des franchises accordée aux tissus de coton qui empruntent à l'outillage de l'Alsace-Lorraine une façon supplémentaire.

La seconde s'occupera de la proposition de M. Johnston, relative aux admissions temporaires.

Enfin, la troisième a trait à un projet de loi concernant la ville de Cherbourg.

Tout cela n'a aucune portée politique; aussi les députés ont ils aujourd'hui manqué leurs bureaux avec un ensemble remarquable.

On reprend la discussion de la loi sur le jury.

J'avais cru hier, au milieu du tumulte, que l'amendement de M. Brunet était rejeté; il n'était que remis. Cet amendement est d'ailleurs un article additionnel et tend, comme vous savez, à exclure de la liste du jury « tous ceux qui par profession ou déclaration publique nieront l'existence de Dieu. »

M. Brunet développe sa proposition avec l'aplomb qui ne l'abandonne jamais, mais sa voix ne parvient pas jusqu'aux tribunes. On entend seulement les « très-bien! » de la droite, auxquels se mêle de temps en temps l'approbation ironique partie de quelques bancs de la gauche.

M. de Pressensé n'est pas suspect de tendresse pour l'athéisme, mais il combat la proposition de M. Brunet au nom de la liberté de conscience. M. de Pressensé est bien bon de donner la réplique à M. Brunet. Les excentricités de ce dernier ne méritent point tant d'honneur. M. de Pressensé n'en fait pas moins un excellent discours. « L'empire de la loi finit, dit-il, là où commence l'empire de la conscience ! »

Un membre de la commission parle dans le même sens que M. de Pressensé. Réplique emphatique de M. Brunet.

Enfin on vote. A droite cinq ou six mains se lèvent pour la proposition fantaisiste de M Brunet.

On procède ensuite au scrutin sur l'ensemble de la loi. Elle est adoptée par 461 voix contre 178.

M. de Belcastel est à la tribune. Il annonce qu'il retire l'interpellation déposée par lui avant les vacances et dont la discussion avait été fixée après la loi sur le jury.

C'était, s'il m'en souvient bien, une interpellation sur la politique intérieure du gouvernement.

En conséquence, le projet de loi sur l'élection du conseil général d'Alger, placé à la suite de l'ordre du jour, vient en discussion.

Vous n'avez pas oublié que les membres *élus* de ce conseil général ont refusé de délibérer avec les membres indigènes désignés par le gouverneur de l'Algérie. De là conflit et finalement dissolution du conseil par décret du président de la république.

Pour qu'il soit procédé à de nouvelles élections, une loi est nécessaire. D'où le projet actuel qui attend depuis plus de dix mois l'heure de la discussion.

M. Mazeau, rapporteur de la loi, vient exposer la question et la discute longuement. On l'écoute peu, l'attention est ailleurs.

La commission nommée pour l'examen de la proposition de M. de Kerdrel est en ce moment réunie. Ce n'est que demain qu'elle entendra M. le président de la république. Jusque-là il est donc douteux qu'aucune décision importante soit prise. Les uns disent que c'est M. Thiers qui a demandé à être entendu par la commission; les autres que M. Thiers, au contraire, n'ira dans le sein de la commission qu'au cas où on l'y demanderait.

Mais, à ce propos, il y a quelque chose à préciser qu'on me semble, de part et d'autre, un peu perdre de vue. La commission actuelle ne doit se prononcer que sur le fond de la proposition elle-même.

Or, vous voyez d'ici la difficulté de la situation : la commission qui ne veut pas d'Adresse en réponse au Message par la raison que je vous ai mandée, veut néanmoins, et veut énergiquement, imposer à M. Thiers le joug de la droite. Comment s'y prendre?

Hier on annonçait le rapport pour aujourd'hui. On disait qu'il serait déposé inopinément à la fin de la séance. Aujourd'hui on ne l'annonce que pour lundi seulement.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les prétentions de la droite n'ont pas baissé, *au contraire*. Maintenant, quel est le but? J'ai beau chercher et me faire aider des plus clairvoyants, je ne leur vois pas de gouvernement de prêt. J'en conclus qu'ils ne veulent qu'une seule chose : mettre le grappin sur M. Thiers, le soumettre et lui imposer un ministère de leur choix, dans lequel entreraient trois seulement des ministres actuels : MM. Dufaure, de Goulard et de Cissey.

M. Thiers emboitera-t-il le pas, oui ou non? Question!

Question qui donne à réfléchir à plus d'un.

Dans sa réunion d'hier au soir, l'extrême gauche a décidé, *à l'unanimité*, qu'elle persisterait énergiquement dans ses résolutions antérieures. et qu'elle ne reconnaît d'autre solution à la situation actuelle que la dissolution de l'Assemblée.

La *gauche républicaine* n'a pas encore pris de résolution formelle; mais, dût-elle se diviser, et envoyer une partie de ses membres au centre gauche, elle fournira au moins un grand nombre d'alliés à l'*Union républicaine*, quant aux résolutions qui précèdent.

Le centre gauche essaie, comme c'est son rôle, de concilier les gens et les choses. M. Casimir Périer persiste dans ses projets d'union des deux centres Il n'aboutira qu'à diviser le centre gauche. Quoi qu'il en soit, c'est lui qui a été choisi entre les trois commissaires nommés hier pour formuler les projets constitutionnels.

Il propose d'abord de demander à l'Assemblée la nomination d'une commission de trente membres ayant pour mission de préparer un projet de constitution sur les bases suivantes :

1° Présidence de M. Thiers prorogée pour quatre ans;

2° Choix d'un chef intérimaire du pouvoir exécutif;

3° Renouvellement partiel ;

4° Création d'une seconde Chambre;

5° Lois organiques appropriées au nouveau système de gouvernement;

6° Responsabilité ministérielle.

Ces propositions qui, avec la responsabilité ministérielle, essaient de rallier le centre droit n'ont trouvé d'approbation que dans une partie du centre gauche.

D'autre part, on disait hier que M. Thiers avait déclaré ne vouloir point participer aux propositions que comptaient préparer MM. Périer, Ernest Picard et Laboulaye.

La loi sur les élections des conseils généraux en Algérie allait être votée sans encombre, quant tout à coup M. le comte d'Harcourt, on ne sait pourquoi, s'insurge à propos de l'article 4 qui tendrait à exclure les Arabes des conseils généraux. M. d'Harcourt est le grand protecteur des Arabes. Il les veut introduire dans l'administration intérieure de l'Algérie sur pied d'égalité avec les Français.

Ce n'est pas l'avis d'un député de l'Algérie qui explique comment l'intérêt arabe étant l'opposé de l'intérêt français en Algérie, il ne faut pas admettre les Arabes dans les conseils départementaux. Tant que les Arabes, en effet, considéreront notre présence en Algérie comme un châtiment passager de la Providence, tant que notre civilisation leur sera en horreur, il ne faut pas donner de pouvoir administratif aux Arabes en Algérie.

Le député de l'Algérie a raison, et il aurait plus raison encore s'il osait parler à la tribune le vrai langage de la politique. Néanmoins la droite ne veut pas se laisser convaincre ou éclairer.

Pourquoi? Est-ce parce que l'orateur siége à gauche? Peut-être bien, car je ne vois pas ce qui peut autrement pousser la droite en ce moment à méconnaître l'intérêt français.

Mais voici M. Victor Lefranc à la tribune. Vous me croirez si vous voulez, mais M. Victor Lefranc... se met bien avec la droite, en protestant contre le langage qu'on vient d'entendre!

Voici d'ailleurs le point du débat : le projet de loi primitif, présenté par le gouvernement, introduisait dans les conseils généraux de l'Algérie, des assesseurs arabes ayant voix délibérative. Vrais conseillers généraux par conséquent. La commission a proposé de ne leur donner que voix consultative en les réunissant en comité particulier, organe des vœux spéciaux de la population indigène.

Mais, attention! la discussion devient tout à coup intéressante et instructive...

Le gouvernement avait accédé à cette modification. Mais voilà que, mieux éclairé sur... les vœux de la droite peut-être, M. Victor Lefranc s'aperçoit que la première rédaction était bien meilleure. On lui crie des bancs de la commission :

« — Mais vous êtes venu vous-même dans la commission et vous avez approuvé la modification. »

C'est alors que M. Victor Lefranc prononce solennellement et en se frappant la poitrine, comme pour faire résonner sa conscience, cette belle phrase que M. Prudhomme lui enviera bien sûr : « ... Je me sens beaucoup plus l'écho de ma propre conviction, quand je parle devant cette Assemblée, que quand je délibère avec moi seul! »

Accès de rire sur tous les bancs. Sur quoi M. Warnier vient lire une lettre de M. Lefranc lui annonçant que le gouvernement acceptait la nouvelle rédaction de la commission.

Aïe!

Mais M. Warnier a le malheur d'ajouter : « Toutes les raisons à l'appui de l'amendement ne sont pas propres à être invoquées à cette tribune... »

Oh! alors... comme M. Victor Lefranc bondit! — Oh! voilà la raison de sa volte-face. Du moment que les raisons ne peuvent pas être données, c'est qu'elles sont mauvaises, pardieu!

Mais voici M. Crémieux, député récemment nommé en Algérie, qui croit devoir monter à la tribune. Vous vous imaginez bien que la droite ne manque pas l'occasion de transformer la tribune en sellette. A propos de l'Algérie, on lui reproche la dictature de Tours et de Bordeaux. Et lui de s'écrier :

« Mais les colléges électoraux étaient convoqués pour le 16 octobre! Est-ce ma faute, à moi, si les élections n'ont pas eu lieu? »

Finalement, quant au fond de la discussion M. Crémieux donne le meilleur argument : « Tous les députés de l'Algérie sont d'accord en faveur de l'article de la commission. »

Le bon sens ne devait-il pas conclure : « Et comme les députés de l'Algérie doivent être mieux renseignés que personne sur les intérêts de leur colonie, il faut voter en conséquence? »

C'est peut-être cette réflexion qui fait remettre la fin de la discussion à demain, vu l'heure avancée. A moins, toutefois, que ce ne soit seulement parce que la Chambre étant consultée par assis et levé, les députés de la gauche se trouvent plus nombreux que ceux de la droite.

P. S. Paris, 7 heures. — La commission sort seulement de séance. M. Thiers n'y a pas paru. — Il y va demain. — Contrairement à ce que certains journaux croient pouvoir annoncer, le rapporteur n'est pas nommé. On parle de M. Batbie; on parle de M. Grivart.

Si c'est M. Batbie il y a plus de chances de conciliation. Mais... Mais... Voulez-vous ma dernière impression? Cela incline vers la droite...

La droite, voyant que des élections sont nécessaires dans un délai de quelques mois, veut être au pouvoir pour les préparer — et voilà le fin mot!

Autre correspondance.

Versailles, 21 novembre.

La crise semble subir un temps d'arrêt ; l'Assemblée paraît calme, le gouvernement est plus rassuré, et cependant le dénoûment approche, car une pareille situation ne pourrait se prolonger sans nuire profondément aux intérêts du pays. En effet, d'après des nouvelles arrivées des départements, on redouterait vivement en province les conséquences possibles de la démission de M. Thiers. Je dois dire qu'à Paris on ne croit guère à la possibilité de cette démission.

Du reste, les marques de confiance données à M. Thiers par le pays, qui ne cesse de lui adresser par la voix de ses conseillers municipaux, des encouragements et des éloges et les adhésions chaleureuses de la presse républicaine de toutes nuances à la politique actuelle, ont influé sérieusement sur la volonté de M. Thiers d'atermoyer toute décision. Or, il faut l'espérer, cet atermoiement donne la quasi-certitude que M. Thiers restera au pouvoir; mais le gouvernement doit au plus tôt faire cesser toute équivoque. De son côté, l'Assemblée semble très-préoccupée de régler cette situation indécise, et sentant bien son impuissance à constituer un gouvernement quelconque, elle voudrait conclure la paix avec M. Thiers le plus rapidement possible.

La commission Kerdrel s'est réunie aujourd'hui à une heure et tiendra peut-être une seconde séance dans la soirée.

On ne sait guère ce qui a pu se passer dans cette réunion, mais, néanmoins, on m'affirme que MM. Batbie et Grivart sont très-conciliants et que le gouvernement pourrait compter sur huit commissaires qui lui seraient favorables. M. Ernoul, qui paraissait animé de meilleurs sentiments au début, se montre, au contraire, très-violent contre M. Thiers. Quant à M. d'Audiffret-Pasquier, ses opinions sont, paraît-il, tellement variables qu'on ne peut guère compter sur son concours.

M. Thiers sera appelé demain à la commission. Il espérait, dit-on, obtenir de celle-ci la simple présentation d'un ordre du jour admettant la nécessité de s'occuper immédiatement de quelques réformes constitutionnelles. Vous voyez que la question se simplifie. Si on ne s'entendait pas sur ce terrain, je vous le répète, on aurait recours à un Message.

Aucune démarche n'a été faite auprès du maréchal Mac-Mahon par des membres de la droite. D'autre part, j'apprends que le général Ladmirault a chargé le préfet de police de dire à M. Thiers que le rôle qu'on lui faisait jouer était indigne de lui et qu'il était absolument dévoué au gouvernement. Ainsi la droite organisait son petit triumvirat, sans même avoir consulté le maréchal et le gouverneur de Paris.

On prévoit des difficultés assez sérieuses pour le traité de commerce; il est certain que les Anglais font un sacrifice en consentant à l'adoption des nouveaux tarifs, mais l'Autriche n'y consentira peut-être pas, et l'Allemagne pourrait alors introduire ses marchandises au détriment de l'Angleterre et de la France jusqu'à l'expiration du traité.

Le ministre du commerce a reçu aujourd'hui, à deux heures, les délégués du commerce qui l'ont entretenu de cette question.

(*Corresp.* **judiciaire** *de l'Indépendance belge.*)

Paris, 21 novembre.

Le tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui jugement sur la poursuite dirigée contre les instruments d'une propagande bonapartiste qui s'était fort audacieusement installée rue Montmartre, dans les bureaux d'un ancien journal, *le Peuple français*.

Cette propagande commença dès le mois d'avril 1871, au lendemain de la défaite de la Commune, et se continua pendant plus d'un an. Si la police veillait, il faut reconnaître que sa surveillance n'a pas été des plus vigilantes, car 379,000 brochures ont pu être colportées et distribuées.

La justice n'a poursuivi que les instruments, de pauvres employés, qui paraissent toutefois avoir été fort bien rétribués par les représentants de l'hôte de Chislehurst. C'est d'abord un sieur Morange, ancien directeur du *Peuple français*, qui avait sous ses ordres un nommé Pérignon. Les autres prévenus paraissent être d'anciens agents de police. L'un d'eux s'appelle Galloni d'Istria; il a subi toute espèce de condamnations. A côté de lui est un marchand d'herbes cuites, un marchand de vin, un certain Guilichini.

L'intérêt de cette affaire était dans la défense présentée par deux champions du bonapartisme, l'ancien conseiller d'Etat Jolibois et l'ex-mameluck Me Mathieu. M. Jolibois a fait une sorte de manifeste, puis il a vivement attaqué M. Dufaure, auquel il a reproché d'avoir été ministre sous quatre régimes différents.

Me Jolibois a fait une virulente sortie contre M. Edmond About, qui avait dit dans un article qu'après tout on pouvait permettre cet emploi inoffensif des millions emportés à Chislehurst. M. About, en disant cela, a oublié, dit-il, l'hospitalité offerte à Compiègne, et il a dit une chose inexacte. Les frais de cette propagande seraient faits par des amis restés fidèles au régime déchu.

Me Mathieu, qui avait laissé à son confrère en défense la spécialité des personnalités agressives, a plaidé la question de droit. Un autre avocat, Me Levasseur, a employé, en parlant du régime déchu, une expression qui a excité les rires de l'auditoire : il a qualifié l'empire de « gouvernement provisoirement déchu. »

Une question juridique se trouvait soulevée par la présence, au nombre des prévenus, d'un libraire, M. Guerard, auquel la prévention reprochait d'avoir gratuitement distribué à ceux qui se présentaient dans son magasin les brochures qui lui avaient été gratuitement remises à lui-même. Le tribunal a jugé que le brevet de libraire dispensait de l'autorisation et a renvoyé M. Guérard de la poursuite, ainsi que Galloni d'Istria, qui n'aurait commis qu'une tentative de distribution ; or, en pareil cas, la tentative n'est pas assimilée au délit.

Morange et Pérignon, chargés de diriger la distribution, ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende. Les autres prévenus chacun à 200 fr.

La même chambre statuait aujourd'hui sur une contravention de presse poursuivie à l'égard de Gromier, l'ex-secrétaire de Félix Pyat, le publiciste de la Commune, et qui vient de purger la dernière condamnation qu'il a subie devant le conseil de guerre.

Gromier publie un journal qu'il intitule *la Paix sociale*. Il n'a omis qu'une formalité : le dépôt du cautionnement. C'est là une contravention qui, aux termes de la loi, est déférée à la juridiction correctionnelle. Me André Rousselle n'en a pas moins plaidé l'incompétence; il demandait le renvoi devant le jury.

Le tribunal s'est reconnu compétent, mais sur la déclaration que le prévenu formait appel de ce jugement, l'affaire a été renvoyée à quinzaine pour juger au fond.

Voici le texte du projet de loi relatif à l'extension à donner à la publicité des travaux de l'Assemblée et à la confection d'un compte rendu des séances, obligatoire pour les journaux (nouvelle rédaction de la commission du 20 novembre 1872), qui a été distribué à Versailles :

Art. 1er. Les débats des séances de l'Assemblée nationale sont reproduits in extenso par la sténographie; un exemplaire en sera mis chaque jour, gratuitement, à la disposition des journaux qui en feront la demande par les soins de la questure.

Il sera, en outre, rédigé un compte-rendu sommaire de chaque séance, par les secrétaires-rédacteurs, placés sous le contrôle du bureau de l'Assemblée.

Art. 2. Le compte-rendu sommaire, rédigé en cours de la séance, sera mis, après chaque séance, à la disposition des journaux de Paris et des départements.

Art. 3. Le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale, par les journaux, ne consistera que dans la reproduction, soit du compte-rendu *in extenso*, soit du compte-rendu sommaire mentionné ci-dessus.

Néanmoins, lorsque plusieurs articles de loi, projets ou pétitions auront été discutés dans une séance, il sera facultatif de ne reproduire que les débats relatifs à l'un de ces articles et projets ou à l'une de ces pétitions.

Art. 4. Un règlement, fait par le bureau de l'Assemblée, déterminera les formes et conditions applicables à l'exécution des dispositions des articles ci-dessus.

Art. 5. La disposition de l'article 3, ci-dessus, ne porte aucun préjudice à l'appréciation et à la libre discussion des travaux de l'Assemblée, mais les journaux ne pourront se livrer à des appréciations ou discussions dans ce genre, sans avoir, dans le même numéro ou dans un numéro précédent, inséré l'un des comptes rendus officiels, au moins dans la partie correspondante auxdites appréciations.

Les journaux paraissant moins de quatre fois par semaine, pourront remplacer l'insertion du compte rendu, dans le corps du journal, par l'annexion à chaque numéro, d'un exemplaire de l'un des comptes rendus officiels, de chacune des séances qu'ils voudront apprécier.

Art. 6. Toute contravention aux dispositions des art. 3 et 5 ci-dessus, sera punie correctionnellement d'une amende de 200 fr. à 1,000 fr.

On écrit de Versailles au *Temps* :

« La crise continue. Le président persiste dans la position qu'il a prise, et qu'il serait difficile de lui reprocher. Il cède à de nombreuses instances aussi bien qu'à un devoir évident en suspendant la démission qu'il avait d'abord voulu donner, mais il ne consent à rester qu'à une condition, c'est que l'Assemblée vienne au secours de la situation. Il comprend qu'il ne servirait à rien de se prêter à une réconciliation si les mêmes incidents devaient se reproduire demain, et il n'ignore pas qu'ils se reproduiraient certainement. Les questions que M. Thiers a soulevées dans son Message, la mise en demeure qu'il a adressée à l'Assemblée, et contre laquelle la droite a si vivement protesté, restent là comme des occasions prochaines de conflits répétés. Il faut deux choses à M. Thiers : un vote de confiance qui sauve sa dignité et rétablisse l'équilibre parlementaire, et une modification constitutionnelle qui devienne le gage des changements plus étendus dont le Message a proclamé la nécessité. Je reviendrai tout à l'heure sur ces conditions sans lesquelles notre crise politique ne saurait se dénouer d'une manière satisfaisante. Mais ce que je viens d'en dire suffit pour vous faire toucher au doigt la gravité des événements. On peut croire que M. Thiers restera le maître de la situation. Il compte lui-même, sans doute, sur l'embarras où vont se trouver les partis, et l'Assemblée tout entière habituée à sa direction évidente. Il compte encore plus sur les périls dont la présence de l'étranger, la conspiration permanente du bonapartisme et l'impopularité de la Chambre menacent le pays. Mais peut être ne calcule-t-il pas aussi bien la force des résistances qu'il va rencontrer. Ainsi qu'on vous l'écrivait hier, il s'est fait un grand changement dans les partis de la droite. A mesure que les souvenirs de la guerre et de la Commune se sont éloignés, ils ont perdu de ce sentiment qui leur faisait crier naguère: la France avant tout! L'esprit de parti a obscurci chez eux le culte de la patrie. Ils avaient accepté la république comme une sorte de gouvernement annonyme et provisoire qui laissait le champ libre aux espérances; mais quant ce champ s'est rétréci, quand cette république a pris un corps, quand elle a menacé de devenir définitive, quand enfin elle a annoncé des instincts politiques et religieux peu compatibles avec l'idéal théocratique, ou aristocratique, ou simplement doctrinaire : alors une profonde irritation s'est emparée des royalistes. Ils ont déclaré tout préférer à un si grand mal. Ils se sont accoutumés à envisager sans trop d'effroi, et comme une épreuve peut-être nécessaire, les malheurs qui, en prévenant la fondation d'un régime abhorré, auraient quelque chance de leur ramener un roi légitime. Je fais bien des exceptions en faveur d'hommes qui me sont personnellement connus, et justement, pour la pureté de leur patriotisme; mais mes assertions n'en restent pas moins vraies dans leur généralité, et c'est là qu'il faut voir le fond de la situation. M. Thiers a en face de lui un parti nombreux, dont les fractions, longtemps ennemies, agissent aujourd'hui d'accord, qui est animé pour le régime républicain de l'horreur la plus profonde, et qui ne redoute qu'à moitié des catastrophes au bout desquelles il se plaît à entrevoir le paradis promis à la foi.

» Vous voyez d'après cela quelle est la question. Il s'agit pour M. Thiers, d'amener par l'autorité de son talent et de son caractère, et en même temps par la démonstration de leur impuissance, il s'agit d'amener d'implacables ennemis à lui donner une force nouvelle et à l'aider à fonder la république.

» Poser ainsi les termes de la question, c'est montrer l'insuffisance de toutes les solutions auxquelles s'amusent les groupes politiques. Il ne saurait être question d'expédients purement parlementaires. L'Assemblée et M. Thiers sont enfermés dans une impasse, disons mieux, dans un cercle d'impuissance qu'il faut rompre. On le romprait ailleurs par une dissolution de la Chambre, mais c'est la Chambre ici qui est la souveraine et elle refuse de se dissoudre; et cependant c'est dans cette voie qu'on peut trouver le salut. De bons esprits commencent à le comprendre et le dire. L'Assemblée ne veut pas d'une dissolution intégrale, eh bien, il faut lui proposer une dissolution partielle, ou, ce qui revient au même, un renouvellement partiel. Qu'un tiers de l'Assemblée soit changé, deux cent cinquante élections suffiront pour départager en quelque sorte les partis et créer une majorité dans une Assemblée qui ne parvient pas à s'en donner une. Une pareille solution, d'ailleurs, ne mettrait pas seulement fin à la présente difficulté, elle assurerait le lendemain. Nous aurions désormais, avec une majorité décisive, une force gouvernementale assurée. Nous aurions, dans la forme adoptée pour le renouvellement de l'Assemblée, une institution qui est à elle seule toute une constitution républicaine. M. Thiers, en proposant cette mesure à la Chambre, ne ferait que suivre la ligne qu'il a tracée dans son Message et dans son discours de lundi, l'idée d'un appel à l'opinion, à la vraie majorité, à la France. L'extrême gauche, qui la combattrait par préférence pour le renouvellement intégral et par point d'honneur, ne cache pas qu'elle s'y rallierait ensuite. Enfin, la droite de l'Assemblée pourrait à la rigueur s'y refuser, mais elle confesserait par là son manque de confiance dans le corps électoral ; elle infirmerait son mandat; elle avouerait son impuissance; elle aurait signé sa condamnation. L'obstacle matériel resterait encore, l'obstacle moral serait vaincu. »

Dans un nouvel article sur la situation présente, le *Journal des Débats* juge en ces termes le projet de triumvirat militaire caressé par la droite et ses inévitables conséquences, s'il pouvait jamais être réalisé :

« Trois solutions sont en présence, ou du moins étaient en présence hier encore, par lesquelles on espérait pouvoir mettre un terme à la crise actuelle : la dictature militaire, le retour à l'état antérieur, la mise en avant hardie, résolue, des propositions constitutionnelles.

» La première de ces solutions était une sorte de défi jeté à la France libérale; elle était en même temps un hommage très-involontaire rendu à M. Thiers. M. Thiers écarté, la majorité se sentait amoindrie, insuffisante; pour tout dire d'un mot, elle ne se sentait plus majorité vraie devant le pays. Alors, que faisait-elle? Elle se réfugiait sous le sabre; elle essayait de remplacer par de la force l'autorité perdue; à un provisoire mobile, perfectible, susceptible enfin de se transformer graduellement en définitif, elle substituait un intérim menaçant, la faction armée autour du vide, et elle attendait dans une forte attitude... quoi donc? le départ des Prussiens, sans doute; l'heure de pouvoir affronter, sans lèse-patriotisme et sans péril pour l'indépendance française, les résistances républicaines de tout ordre et de tout degré, et, qui sait? peut-être les émeutes et la guerre civile.

» Il ne faut point s'y tromper, ce n'est pas seulement de la dictature militaire qui eût été nécessaire en ce cas-là, c'est de la terreur militaire. En l'affirmant, nous ne serons point démentis par ceux des députés de la droite qui ont fait une étude attentive des dispositions morales d'une certaine fraction très-nombreuse du parti républicain avancé, dans le Midi particulièrement. On a constaté (on a exagéré peut-être) dans les délibérations des commissions d'enquête sur le 4 septembre et le 18 mars l'intensité de la propagande radicale; et l'on veut marcher droit à elle, la paralyser, la terrifier, la désarmer sur l'heure! Soit! mais alors qu'on ne nous parle plus tant des conditions véritables du régime parlementaire, de la bonne et sincère pratique constitutionnelle. Singulier parlementarisme, en vérité, qui signale son avénement par l'illogique et anormale proposition d'une Adresse en réponse au Message, pour aboutir à une dictature militaire!

« Nous voulons croire que cette solution, sitôt produite, a été écartée; mais nous avons peur qu'elle revienne plus d'une fois encore; c'est comme un mauvais rêve qui hante les imaginations : on y échappe, on y revient; il faut donc le regarder face à face pour le faire évanouir. Ilusion ou non, c'est une illusion aussi vivace que dangereuse; ne la méprisons pas et ne lui faisons pas grâce non plus.

» Nous voulons donc supposer la dictature militaire instituée et faire quelques conjectures sur le lendemain de ce coup d'Etat. Tout d'abord, que deviendrait l'Assemblée? La gauche radicale, la gauche modérée, le centre gauche aurait suivi M. Thiers dans sa retraite; ce qui resterait ne serait plus en nombre suffisant pour procéder à quelque délibération valable; il faudrait donc recourir à de nouvelles élections. La droite a dû penser à cette éventualité, tenir compte de cette nécessité de la dissolution. Mais elle s'est flattée sans doute qu'elle serait maîtresse des élections, qu'elle les conduirait, et qu'il en sortirait une Chambre nouvelle plus monarchique encore que celle-ci. C'est insensé!

» Insensé pour deux raisons : tout d'abord, la France n'est point monarchique, quoi qu'on dise, et, si elle l'était, encore le serait-elle d'une certaine façon : monarchique avec telle ou telle monarchie, et non pas seulement monarchique à l'aveugle et quand même. Ensuite, la droite ne serait pas maîtresse, autant qu'elle l'aurait cru, de diriger les élections, et, en effet, n'étant plus en nombre, elle n'aurait pas eu le temps de faire sa loi électorale, son 31 mai. Il ne resterait donc que la forme la plus brutale de l'élection officielle, l'intimidation des adversaires, l'élimination des indécis ou des douteux, l'urne confiée à la garde du sabre.

» En résumé, ce serait de la dictature pure et simple, et tout le reste, élections, assemblées, délibérations parlementaires, ne serait que comédie, fantômes. Droite ou gauche, tout aurait disparu devant l'épée. La droite a-t-elle vu cela, envisagé ces conséquences? s'y est-elle enfin résignée?

» Encore faudrait-il, pour que cette dictature militaire pût être instituée, que l'armée fût prête, que le triumvirat dont on a parlé fût là, sous la main, à portée. L'est-il? Et si d'aventure il l'était, tout suivrait-il? Ici nous osons à peine dire ce que nous entrevoyons, ce que nous redoutons, ce qui nous paraîtrait plus odieux, plus funeste que la dictature militaire elle-même acceptée et triomphante : les divisions possibles, les insubordinations, les conflits... Malheureux pays qu'on prétend vouloir arracher au sort de la Pologne, et dont on aurait fait une Espagne!

» Ecartons donc cette solution détestable, écartons-la pour aujourd'hui, si ce n'est fait déjà, et si c'est fait pour aujourd'hui, écartons-la pour demain et pour après encore, car tout n'est point fini peut-être; écartons-la comme une chimère insensée, antipatriotique, au nom du bon sens et au nom de la France. »

Le Français se croit en mesure de pouvoir démentir le bruit de la candidature de M. de Falloux pour les prochaines élections législatives dans le Morbihan.

— CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus du mardi 12 au lundi 18 novembre de 3,389 déposants, dont 380 nouveaux, 211,530 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1,081 déposants, dont 457 soldés, 201,264 fr. 09 c.

Bulletin de la bourse de Paris.

21 novembre. — Le marché est infiniment meilleur. Les rachats s'opèrent en grand nombre et contribuent efficacement à une reprise qui ne demande qu'à se développer et qui prendra son essor dès que les complications actuelles seront aplanies.

A ce sujet, les nouvelles de Versailles sont satisfaisantes, et la Bourse commence à escompter leurs effets naturels.

D'un autre côté, la cote de Londres vient en hausse de 1/8 sur les consolidés, d'où l'on conclut que la crise monétaire tend à diminuer sérieusement.

Les nouvelles politiques de Versailles et les nouvelles financières de Londres sont donc les deux motifs essentiels de la hausse qui se produit.

Le 3 p. c. a fait 53 et il reste à 52-95, en hausse de 30 centimes.

Le 5 p. c. ancien se traite de 84-35 à 84-45.

L'emprunt est très-ferme pendant toute la bourse et il termine à 85-95.

Néanmoins, les primes pour fin courant sont délaissées; on en achète peu, malgré la faiblesse des écarts.

Le 5 p. c. italien est très-lourd et ne parvient que difficilement à reprendre le cours de 68.

Les valeurs financières suivent les mouvements de la rente; elles sont par conséquent plus fermes et plus demandées, mais leurs cours de ce jour ne représentent pas cependant une hausse sensible.

Les valeurs de chemins de fer sont également mieux tenues; au comptant, les obligations qui se présentent sur le marché trouvent facilement des acquéreurs.

L'Autrichien et le Lombard ne remontent pas encore, et s'il n'y a que les spéculateurs parisiens pour amener la hausse de ces valeurs, il n'est pas probable que leur prix s'améliore. On cote l'Autrichien à 795 et le Lombard à 470.

Les valeurs financières se cotent dans les cours d'hier. Mais on s'occupe tout spécialement du Canal de Suez qui éprouve de nombreuse variations : coté à 402-50 il monte à 412-50 pour redescendre à 405 et finir à 411-25.

La dépêche affichée hier dans les bureaux de la Compagnie est pour beaucoup dans cette reprise. D'après cette dépêche, le Sultan, d'accord avec la Compagnie et le Khédive, interviendrait pour soustraire la Compagnie à la juridiction française. Cette prétention est plus que singulière et nous ne conseillons pas aux acheteurs d'en faire la base de leurs opérations.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Mmes de Vertus sœurs, inventeurs brevetées de la *ceinture régente*, remplaçant le corset, ont l'honneur de prévenir les dames qu'elles sont toujours à Paris, 27, chaussée d'Antin.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 20 novembre.

Demain se trouveront à l'ordre du jour de la Chambre des Représentants deux propositions cléricales qui vont peut-être exciter un débat assez vif. L'une a pour auteur M. Reichensperger et se rattache à l'interminable affaire de l'école moyenne de Braunsberg (régence de Kœnigsberg). Elle veut que le ministère à côté du professeur Wollmann, opposé au dogme de l'infaillibilité, nomme un professeur orthodoxe, à moins qu'il ne veuille confier l'enseignement religieux exclusivement à ce dernier et éloigner tout à fait M. Wollmann, ce que le parti clérical préférerait de beaucoup.

La seconde proposition prétend que l'arrêté du ministre des cultes du 15 juin dernier, qui exclut à l'avenir, de l'enseignement des écoles primaires, les ordres religieux, serait opposé à l'art. 4 de la Constitution de Prusse, lequel porte : « Toutes les fonctions publiques, sous les conditions déterminées par la loi, sont également accessibles à tous ceux qui en ont la capacité voulue. » Suivant l'auteur de la proposition, M. de Mallinkrodt, le gouvernement serait donc *obligé* de confier des écoles à tous les instituteurs capables qui se présenteraient à cet effet. C'est absurde et les deux propositions seront naturellement écartées par des ordres du jour motivés.

Au reste, la proposition de M. Reichensperger n'est que la reproduction de celle que le parti clérical avait déjà vainement déposée l'année dernière et qui avait pour but de transférer dans l'école la lutte qui a éclaté dans l'Eglise au sujet des décrets du Vatican. La conséquence inévitable de l'agitation cléricale sera le retrait du caractère obligatoire de l'enseignement religieux dans les écoles, retrait auquel l'Etat se verra amené tôt ou tard.

La lutte contre le clergé va d'ailleurs recevoir une nouvelle impulsion. Aujourd'hui, à la Chambre des Représentants, le ministre des cultes a déposé un projet de loi qui règle les limites légales de l'application de moyens de punition et de discipline que l'Eglise peut employer. Ce projet a surtout pour but de prévenir les effets d'excommunications arbitraires.

Quant à la loi des cercles, dont la discussion a commencé aujourd'hui à la seconde Chambre, l'orateur du parti clérical, M. de Mallinkrodt, tout en dirigeant contre la réforme des sarcasmes à sa façon, a donné à entendre qu'il voterait pour le projet de loi. La discussion générale ayant été close, la Chambre a décliné le renvoi du projet à une commission. La seconde lecture aura donc lieu en séance plénière.

La fournée de pairs demeure décidée et sera suivie, dans un temps donné, d'une réforme de la première Chambre dont j'aurai à vous reparler.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Environ 200 sergents et constables des divisions D, T, P et E de la police métropolitaine ont été suspendus pour cause d'insubordination. Parmi eux est le nommé Henri Malt qui, samedi à dix heures, au moment où la division D s'est mise en rangs devant sa station pour se rendre sur les divers points de surveillance au premier signal, s'est avancé et a donné lecture du télégramme qu'il venait de recevoir, en sa qualité de délégué, de la part de Goodchild. Après quoi il a sommé les agents « d'agir comme des hommes. »

La démarche faite par le commissaire hier soir n'a eu d'autre résultat que la réunion de 30 à 40 agents suspendus devant le tribunal de police, lesquels sont résolus — ils le disent hautement — à porter un défi aux autorités de Scotland-Yard. Dix heures du matin est le moment fixé où doivent se présenter les agents pour leur commun service. Mais ce n'a été qu'une demi-heure plus tard qu'ils se sont réunis au nombre de 42, au lieu de 93 nombre habituel.

D'après une lettre de M. Cavanayle, inspecteur pour le district de Scotland-Yard, l'état des choses ne reprendra son aspect ordinaire qu'après une enquête minutieuse qui, bien conduite, aboutira à constater que le service général de la police métropolitaine, tant sous le rapport du physique des hommes que sous celui du fonctionnement, n'a pas de rival dans le royaume.

Aujourd'hui, le constable Brown a comparu de nouveau devant le tribunal de police de Hammersmith. Un certain nombre de constables en uniforme étaient de garde dans l'auditoire afin de prévenir le retour des démonstrations auxquelles se sont livrés hier les constables en habit bourgeois.

M. Poland, représentant le trésor public, est chargé de la poursuite. Le défenseur est M. Montague Williams. Les surintendants de police Guernon et Fisher sont présents.

M. Poland donne lecture du télégramme adressé par le constable Goodchild à l'accusé Brown. En voici le contenu : « Le colonel Labalmondière vient » de me révoquer. Six divisions que j'ai visitées ne » laisseront pas sortir des stations un seul homme » aussi longtemps que je n'aurai pas été réintégré. » Tenez bon, soyez unis et soutenez votre secré» taire. »

L'inspecteur en chef Boking dépose qu'il a assisté à la lecture du télégramme. Quatre divisions étaient en parade pour aller où leur service les appelait. Après qu'il a eu donné l'ordre de marcher, personne n'a ni bougé ni pris la parole. Il s'est adressé à l'accusé Brown, qu'il savait être un délégué, soit un représentant des agents. Celui-ci a répondu que les hommes ne se tiendraient pour satisfaits qu'après qu'on lui aurait rendu son poste. Le plus grand nombre de ceux-ci n'ont repris leur service qu'à midi 40 minutes. Dans cet intervalle de temps, il y a eu beaucoup de trouble et de tapage dans les rues Haute et de Jenny-Buildings, et le témoin n'avait pas un agent à y envoyer. Il confirme l'envoi du télégramme du colonel Labalmondière, contenant des instructions qui devaient être lues aux agents.

M. Williams, défenseur, donne lecture de ce télégramme qui annonçait la révocation de Goodchild pour insubordination et son refus d'être incorporé dans une autre subdivision. Il devait en donner avis aux agents, et si ceux-ci refusaient de marcher, il leur ferait sommation.

L'inspecteur Boking ajoute que les agents, après la lecture du télégramme, ont repris leur service. L'accusé, en ce moment, n'a témoigné aucune répugnance à se rendre à son devoir. Il a reçu ordre de comparaître. On l'a traité comme tout autre prisonnier et tenu sous les verroux pendant deux heures.

M. Williams, défenseur, déclare que ce qui s'est passé depuis quarante-huit heures n'a pas eu pour auteurs les agents, mais bien les personnes chargées du commandement.

Si le colonel Henderson ou le colonel Labalmondière s'opposaient à la réunion des délégués, que n'y mettaient-ils obstacle? Quant à Goodchild, le juge aura à considérer si c'est bien pour insubordination qu'il a été changé de position, ou si ce n'est pas plutôt à cause de sa qualité de secrétaire des délégués. Il y a là un système de petitesse qui a commencé par la mutation de Goodchild et que l'on cherche à poursuivre contre l'accusé Brown. On tâche par un procédé sous main de punir les agents et de faire de certains délégués les boucs émissaires, alors qu'on n'a pas eu le courage d'arrêter le mouvement. Si Brown est coupable d'avoir négligé son devoir, autant on en peut dire de chaque homme de cette subdivision. (Dans l'auditoire : — « Parfaitement vrai ! »)

M. Ingram rend son jugement. Il considère l'accusé Brown comme le principal promoteur du mouvement de révolte. Son devoir, à la réception du télégramme, était de le remettre à son inspecteur. Dès que le commissaire jugeait bon de pardonner aux autres agents, le contenu ne pouvait plus les regarder. Brown était dans l'obligation de remplir son devoir.

Conclusion : il fera un mois de prison. Le juge lui épargne le travail forcé, sachant qu'il est brave homme, du reste.

M. Williams, défenseur, demande que la condamnation se borne à une amende. Sa requête n'est pas admise.

Une jeune actrice anglaise, Mme Swanborough, a intenté un procès en dommages-intérêts à la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Londres. Lors d'une collision qui a eu lieu à la station de Kensington, Mme Swanborough a été précipitée sur le plancher de la voiture, a reçu une blessure au front, a été blessée au genou, et est restée sans connaissance pendant quelque temps.

Les juges ont décidé qu'en sa qualité d'actrice, la beauté incontestable de Mme Swanborough, l'élégance de sa démarche, etc., constituaient une partie de son capital. Conséquemment, ils ont condamné la Compagnie à lui payer une somme de quarante mille francs à titre de dommages-intérêts.

Londres, 21 novembre.

Voici comment le *Globe* explique l'affaire des agents de police de Londres :

« L'insubordination de la police a eu pour châtiment la condamnation d'un de ses membres à la prison et la révocation de 110 autres. Les circonstances qui ont provoqué ce résultat étaient loin de le faire prévoir. Les agents trouvant leur paie insuffisante, avaient réclamé auprès de leurs supérieurs. Leurs plaintes n'avaient pas été écoutées. Ils se sont réunis comme peut le faire tout autre corps de salariés, afin de s'assurer par leur accord l'augmentation qu'ils n'avaient pu obtenir par la voie officielle. Leur organisation a été reconnue par les autorités. Après un débat tout semblable à ce qui se passe en matière industrielle, la réclamation a été admise et l'augmentation accordée à toute la police. A partir de là a commencé une série d'actes singuliers de la part des chefs. L'agent qui avait fait l'office de secrétaire (de la coalition) est transféré dans un autre district. Les camarades prennent la chose en mauvais gré, et samedi dernier ils refusent le service auquel ils étaient appelés. Sur ce, des télégrammes sont échangés entre le surintendant et le commissaire adjoint. En fin de compte, les agents, dociles aux représentations expresses du surintendant, se laissent persuader de reprendre leur service. On passe l'éponge sur leur infraction, on ferme les yeux sur l'acte d'insubordination, sous la condition qu'ils se rendront à leur travail de suite. Le lendemain on apprend qu'un certain nombre d'entre eux ont été suspendus de leurs fonctions.

» Aujourd'hui, nous apprenons qu'on en a renvoyé plus de cent.

» Toute cette histoire ne nécessite pas beaucoup de commentaires. Il y a là une série d'erreurs grossières et un manque de franchise. Les actes qui ont reçu la sanction des autorités supérieures demandent explication. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

21 novembre. — Comme, dès l'ouverture de la bourse, tout le monde prévoyait que le taux de l'escompte ne serait pas élevé au-dessus de 7 p. c. par les directeurs de la Banque, le marché a ouvert avec animation et les valeurs en général étaient fermes.

L'annonce officielle de la nouvelle que tout le monde avait prévue n'a pas empêché cependant une certaine réaction de se produire et, d'animée qu'elle était, la bourse, dans le cours de la journée, s'est alourdie. Le mouvement en arrière produit par ce ralentissement ne s'est, du reste, fait sentir que sur certaines valeurs, et encore n'a-t-il pas été considérable.

Le marché des valeurs publiques étrangères a été le plus affecté. L'emprunt français nouveau a baissé sur les mauvaises nouvelles de Paris. Le 3 p. c. espagnol l'a suivi, mais le fait capital du jour a été la hausse de 3 p. c. du Saint-Domingue qui a pris cet élan sur la nouvelle que les fonds pour le dividende et pour l'amortissement de la dette étaient prêts. Les consolidés anglais sont en hausse. Quant aux valeurs du gouvernement américain, à part une hausse de 1/4 dans les bons 5/20, elles restent stationnaires.

Pour les chemins de fer, l'aspect du marché est encourageant. Ils sont en hausse et tout fait croire que ce mouvement en avant se continuera.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 1/4	à	92 3/8
Id. à terme...	92 1/2	à	92 5/8
3 p. c. réduit et nouveau....	90 5/8	à	90 3/4
4 p. c. de l'Inde............	103 1/2	à	104 0/0
5 p. c. id......................	111 1/2	à	112 0/0
Rente française :			
3 p. c........................	51 0/0	à	51 1/2
6 p. c. 1870..................	95 1/2	à	96 0/0
5 p. c. 1871..................	81 0/0	à	81 1/2
Dito 1872...................	3/4	à	7/8

La demande d'escompte à la Banque a été sans importance, mais il en a été autrement sur la place. L'argent est abondant, mais les brokers refusent de travailler au-dessous du minimum légal.

NOUVELLES D'ITALIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Rome, 18 novembre.

Un grand nombre de députés sont déjà arrivés à

Ayuntamiento de Madrid

Rome pour assister à la séance d'ouverture du Parlement, convoqué comme vous savez pour après-demain.

Comme d'ordinaire, ce sont les membres de l'opposition qui sont les plus empressés. Ils ont été stimulés par une circulaire de leurs chefs, et il s'agit pour eux de s'emparer du pouvoir. Le ministère n'a point jugé à propos d'adresser à ses amis une convocation extraordinaire.

Il paraît que c'est la discussion du budget qui servira de champ de bataille aux partis. En effet, cette discussion est propre à soulever toutes les questions; mais le budget ne se vote pas en un jour — quoique nous ayons vu naguère trente-six lois votées en une séance — et les impatients auront sans doute recours aux interpellations.

Si la gauche ne réussit point à obtenir un vote hostile au ministère, soit pendant la discussion du budget, soit par suite des interpellations, elle fera tous ses efforts pour combattre le projet de loi sur les corporations religieuses.

Les ministres ne se dissimulent point que l'attaque sera très-vive, mais ils ne désespèrent pas de surmonter l'épreuve. Ils savent bien qu'ils ont un tort impardonnable, qu'aucun ministre n'a eu avant eux en Italie, c'est celui d'occuper le pouvoir depuis trois ans; mais ils pensent que ce n'est pas une raison pour l'abandonner. Du reste, si le cabinet ne réussit pas à grouper autour de lui la majorité, ne croyez point qu'il est décidé, comme on l'a dit, à faire un appel au pays; il se retirera philosophiquement, laissant la place aux compétiteurs de portefeuilles.

Nous venons d'avoir une crise municipale, motivée par la démission de la junte, à l'occasion d'un incident peu important. Le conseil communal a élu avant-hier une nouvelle junte, où il a conservé la moitié des anciens assesseurs; mais ce qu'il y a de significatif, c'est qu'il a placé en tête de la liste M. le comte Pianciani, qui se trouve ainsi désigné au choix du gouvernement pour les fonctions de syndic de Rome.

Il était vraiment honteux de voir la capitale du royaume privée depuis longtemps de syndic. Si M. Pianciani ne veut pas faire du conseil municipal un parlement au petit pied; s'il consent à ne faire de la politique qu'à la Chambre, dont il est membre, il possède toutes les qualités désirables pour faire un excellent syndic, et tout le monde applaudira à ce choix.

Nous avons été au moment de nous voir couper les vivres par une grève de garçons boulangers, qui demandaient une augmentation de salaire. L'affaire a fini par s'arranger, grâce à l'intervention conciliatrice de l'autorité: mais c'est le public qui paie les frais de l'accommodement. Les maîtres boulangers ont voulu s'indemniser de quelques concessions qu'ils ont faites et comme le commerce de la boulangerie est libre, ils ont augmenté le prix du pain de 5 centimes par kilog.

Le grand meeting pour demander le suffrage universel aura lieu au Colysée le 24, au lieu du 26. Nous verrons accourir tous les pétroleurs de l'Italie; le nombre n'en est pas considérable, et ils pourront tenir à l'aise dans cette vaste enceinte. Si l'on pouvait empêcher les curieux d'aller se mêler à la foule, on compterait bien peu d'apôtres du radicalisme. On croit qu'aucun député n'assistera à cette réunion. Garibaldi lui-même a non seulement décliné l'invitation, mais a refusé son adhésion. Il est vrai qu'il sera très-probablement remplacé par son fils Menotti, qui se laisse volontiers entraîner par les agitateurs.

Le gouvernement ne s'émeut guère de ce meeting, qu'il se gardera bien d'empêcher. Il se bornera à prendre quelques mesures pour le maintien de l'ordre. Il n'y a pas de ville au monde où cela soit plus facile qu'à Rome: on n'a qu'à laisser faire la garde nationale.

Nous possédons depuis quelque temps un questeur fort actif, intelligent et énergique. Pénétré de ce principe: qu'il vaut mieux prévenir que punir, il fait faire toutes les nuits, par ses agents, des rafles d'individus ne pouvant justifier d'aucun moyen d'existence, de mendiants, de gens sans aveu, qu'on trouve toujours dépourvus de papiers, mais non d'armes prohibées. Tous ceux qui ne sont point Romains sont renvoyés dans leur pays; les autres sont retenus en prison, et l'on purge ainsi la ville de ses hôtes les plus dangereux.

Cette mesure a pour résultat de rendre les vols infiniment moins fréquents. Les étrangers peuvent venir cet hiver visiter notre ville; ils y trouverot une sécurité bien plus grande que sous le gouvernement pontifical, qui employait toute sa police à la recherche de délits politiques et à la surveillance de conspirateurs imaginaires.

Vous rapportez fréquemment dans votre journal des outrages aux mœurs commis par des prêtres ou des congréganistes. Voici un fait à ajouter à cette chronique scandaleuse; il vous prouvera que le clergé des provinces romaines n'est pas moins dépravé que celui des autres pays.

Un chanoine de Gallèse avait commis naguère un horrible attentat sur une enfant de sept ans. Ce crime ayant été dénoncé, son auteur se hâta de quitter le pays. Une plainte fut déposée, une instruction fut faite, un mandat fut lancé; mais les recherches pour découvrir le coupable étant restées infructueuses, la justice était sur le point de rendre un arrêt de contumace, lorsqu'un maréchal des logis de gendarmerie de la petite ville d'Orte vint à savoir que le chanoine en question s'était réfugié à Rome et allait régulièrement fonctionner dans une église. Ce brave sous-officier obtint de ses chefs l'autorisation de se rendre à Rome, il se met en embuscade devant l'église qui lui avait été désignée, et après plusieurs heures d'attente, il vit venir notre homme qu'il reconnut parfaitement. Il lui laissa célébrer tranquillement sa messe; puis il l'accosta à sa sortie de l'église, opéra son arrestation et le conduisit en prison, où il attendra le moment de comparaître en personne devant la cour d'assises.

Sous l'ancien gouvernement, cela ne se serait point passé ainsi; les prêtres n'étaient pas justiciables des tribunaux ordinaires. Celui-ci aurait été appelé devant une juridiction exceptionnelle, qui aurait étouffé l'affaire et aurait envoyé ce criminel dans quelque couvent où il aurait continué sa vie de débauche et de turpitude.

NOUVELLES DU NORD.

On lit dans la *Correspondance scandinave* du 17 novembre:

« Un ouragan terrible, comme de mémoire d'homme il ne s'en est jamais produit dans nos parages, s'est déchaîné avec fureur dans la nuit du 12 au 13 et le jour suivant, mercredi. En 1828, nous eûmes une tempête à peu près semblable, mais dont les résultats furent loin d'être aussi funestes, car elle ne fut pas comme cette fois accompagnée d'aussi fatales inondations.

» A Copenhague pourtant les dégâts sont relativement de peu d'importance; les tuiles pleuvaient à foison dans les rues de la ville, des échafaudages étaient enlevés par le vent, plusieurs maisons endommagées, des fenêtres arrachées et près de la ville de hautes cheminées d'usines renversées. Dans le jardin du Roi, où est situé le château de Rosenborg, un des plus beaux monuments du règne de Chrétien IV, le vent a déraciné plusieurs arbres séculaires. Le parc du château de Bernstorff, résidence de la famille royale, a aussi souffert des dégâts de même nature. La mer s'est élevée assez haut dans le port, mais pourtant sans envahir aucun point du territoire de la ville; en rade la houle était si forte que les navires au mouillage s'entrechoquaient endommageant leur mâture et chassant sur leurs ancres, dont beaucoup de chaînes furent brisées. Quelques petits navires furent jetés sur la *Lange linie* (longue ligne), promenade favorite des habitants de Copenhague, qui se portèrent en foule pour contempler le spectacle inconnu pour eux d'un naufrage, et voir les matelots occupés à sauver leur cargaison. Dans les grands chemins des voitures ont été renversées par le vent; entre la capitale et un petit village, par exemple, on en a compté jusqu'à une vingtaine.

» Ces faits n'excitèrent dans la ville qu'un sentiment de curiosité, et nous étions loin de nous douter des calamités dont la province avait à souffrir. L'espace nous manque pour les décrire dans tous leurs détails, et nous citerons seulement quelques traits principaux qui suffiront à faire juger des ravages causés par cette furieuse tempête. A Kjœge, situé près du golfe du même nom, à cinq milles danois sud-ouest de Copenhague, toute la partie basse de la ville, le port et la gare du chemin de fer ont été submergés et les communications tout à fait interrompues. Mercredi soir, à six heures, on mesurait 18 pouces d'eau au-dessus des rails, et il faudra une semaine pour réparer la voie. A Svendborg, à Assens (dans l'île de Fionie), à Svaneke, dans l'île de Bornholm, à Dragoei, dans l'île d'Amack, etc., etc., les vagues envahissant les jetées et les môles inondèrent les rues de la ville et causèrent de graves dommages aux édifices publics, notamment aux bâtiments de la douane et aux travaux du port. Une petite presqu'île, dans l'île de Falster, disparut sous les eaux, et il y a sujet de craindre que toute la population, composée de quelques familles, n'ait péri. Il y a surtout deux villes qui ont été cruellement éprouvées, savoir: Pratœ, dans la Sélande, à neuf milles et demi sud-ouest de Copenhague, et Rœdby, situé sur la côte méridionale de l'île de Lolland.

» On mande de cette dernière ville: « Toute la ville » avec ses environs jusqu'à une étendue d'un mille » est restée sous l'eau pendant douze heures. L'eau » est parvenue à une hauteur de trois mètres au milieu de la ville pendant qu'elle passait au-dessus des toits des maisons bordant le rivage. Heureusement on a sauvé tous les habitants en péril, » mais la perte matérielle est immense. » Prœtœ a été presque détruite; mardi soir la mer grossissait considérablement, sans pourtant que les habitants s'en inquiétassent; mais le mercredi matin, vers trois heures, les flots se ruèrent avec impétuosité sur les quartiers bas, et, avant midi, plus de la moitié de la ville était ensevelie sous la mer. Complétement entourés de toute part des vagues envahissantes, les habitants n'espérant aucun secours du dehors, se sauvèrent sur des barques qui flottaient à la dérive dans les rues de la ville.

» Le port présentait un horrible spectacle, les grands piliers de pierre qui soutenaient le pont furent emportés, la balustrade de fer se rompit, et les deux étages du grand magasin du port disparurent tout à fait sous les flots. Dans ces deux villes des comités locaux se sont immédiatement formés pour venir en aide aux inondés, mais ces secours étant insuffisants, tout le pays voudra rivaliser de générosité pour secourir de si grandes infortunes. Un comité formé à Copenhague vient de publier un manifeste dans ce but. Ce sont surtout les villes situées sur la mer Baltique qui ont eu à souffrir de cet épouvantable ouragan, tandis que les villes du Kattegat ont été relativement beaucoup moins éprouvées. Mais que sont les malheurs essuyés par les habitants de la terre ferme en comparaison de ce qui s'est passé en mer? Il est encore impossible de se rendre un compte bien exact des sinistres maritimes, mais déjà nous en avons appris assez pour savoir que beaucoup d'existences et de grandes valeurs sont perdues. Des côtes de l'île de Borholm on observa immédiatement avant l'ouragan toute une flotte de navires marchands dont le nombre est au moins estimé à cent, et peu de temps après tous avaient disparu. Combien de ces navires auront été sauvés? Tout le long de la côte de l'est de la Sélande des navires sont échoués; sur le rivage seulement de Faxe, au sud de la baie de Kjœge, 24 bâtiments sont sur le sable. Dans ces eaux on compte d'après les nouvelles apportées ici par des marins plus de cent navires chavirés, la quille en l'air et dont les les équipages s'étaient cramponnés aux épaves. Quand ces attristantes nouvelles qui surpassaient tout ce qu'on pouvait imaginer, arrivèrent à la connaissance du gouvernement le ministre de la marine ordonna que le vapeur de guerre *Villemœs* se rendît de suite à Kjœge et à Faxe pour secourir les naufragés; mais on ne s'est sans doute point borné à cette seule mesure. On suppose qu'en ce moment un grand nombre de navires en détresse ou près de couler à fond, voguent à la dérive dans toutes nos mers, et si les équipages restent plus longtemps sans secours ils sont menacés de périr de froid ou de faim. Sur toutes nos côtes, nous pouvons l'affirmer catégoriquement, on a fait tout ce qui était humainement possible pour sauver du péril tous ces pauvres malheureux appartenant à toutes nationalités. Nous ne pouvons à présent donner une liste des navires perdus dont le nombre est considérable et pas encore assez connu; nous citerons seulement qu'un vapeur faisant le service direct entre Stockholm et Copenhague s'est perdu corps et biens près de Cimbritshamn (côte de Suède). Il y a tout lieu de craindre qu'il n'y ait un grand nombre de victimes. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Madrid, 18 novembre.

L'affaire des artilleurs a occupé une partie de la dernière séance du Congrès des Députés. Des explications qui ont été échangées, il est résulté que le gouvernement était bien décidé à maintenir le général Hidalgo à son poste, mais un nouvel incident s'est produit de nature à faciliter un arrangement honorable pour tout le monde.

Quelques officiers d'artillerie de Vittoria se dirent malades pour ne pas se présenter au général Hidalgo au moment de son arrivée dans cette ville. Que fit ce dernier? Il envoya quatre hommes et un caporal pour conduire à l'hôpital lesdits officiers, puis, comme la partie réservée de cet établissement était encombrée, le général Hidalgo demanda au gouvernement l'autorisation d'envoyer les officiers en qualité de prisonniers, soit à la citadelle de Pampelune, soit au fort San-Sebastian.

Le ministre de la guerre s'empressa de transmettre au capitaine général des provinces basques, un télégramme lui disant que l'on ne pouvait envoyer dans une citadelle que des officiers condamnés par un conseil de guerre et que puisque l'hôpital était encombré, l'ordonnance voulait que les officiers soumis à une instruction judiciaire restassent aux arrêts chez eux.

Cette solution n'a pas satisfait le général Hidalgo, lequel a quitté son poste et est venu à Madrid pour présenter à la fois sa démission de ses fonctions de capitaine général et celle de son emploi de maréchal de camp.

Le gouvernement n'a pris encore aucune décision sur cette double démission, mais il est probable que l'affaire sera portée devant un tribunal d'honneur qui examinera la question de savoir si, réellement, le général Hidalgo, étant capitaine d'artillerie, dans la nuit du 21 au 22 juin 1866, a laissé blesser ou massacrer en sa présence ses compagnons d'armes.

C'est ce seul fait qui lui est reproché, car quant à sa participation au soulèvement, il n'est pas un officier de l'armée espagnole, quel que soit son grade, qui n'ait pris part à un *pronunciamiento* quelconque.

Après un très-brillant discours prononcé par Echegaray, ministre des travaux publics, le Congrès des Députés adopté à une grande majorité les principaux articles se rapportant à la Banque hypothécaire. Celui relatif à la création de cette société a été approuvé par 158 voix contre 68.

Il ne reste plus à approuver que des articles tout à fait secondaires, et cette nuit ou demain on en finira au Congrès avec cette question.

La maladie du roi Amédée suit son cours ordinaire: nous avons en ce moment à Madrid une épidémie de rhumatismes.

Le contingent de 40 mille hommes du dernier tirage au sort, appelé sous les armes en vertu de la loi qui vient d'être approuvée par les Cortès, devra être rendu sous les drapeaux dans la première quinzaine du mois prochain. Aussitôt que ces nouveaux soldats seront un peu habitués au maniement des armes, toutes les vieilles troupes seront envoyées en Catalogne pour en finir, si c'est possible, avec les carlistes qui continuent à commettre les actes les plus révoltants de brigandage.

La députation provinciale d'Oviedo (Asturies) vient d'envoyer à Madrid des délégués, avec la mission d'offrir au fils aîné du roi Amédée le titre de prince des Asturies, que porte en Espagne l'héritier de la Couronne.

Ces délégués ont été reçus à la gare par les hauts fonctionnaires du palais et transportés à leur hôtel dans des voitures de la cour.

Ils ne pourront remplir leur mission qu'après le rétablissement de don Amédée.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

Le correspondant du *New-York-Herald*, dans la Caroline du Nord, raconte une histoire intéressante au sujet de Martin Baynard, condamné à mort pour sa participation au meurtre de Silas Western et de ses trois enfants.

L'exécution de M. Baynard devait avoir lieu le 26 octobre dernier à Hendersonville, et une foule nombreuse s'était réunie pour assister à ce spectacle édifiant; mais il devait y avoir déception: quand vint le moment de conduire le coupable à l'échafaud, il fut impossible de le retrouver.

Il paraît que, la veille, on avait permis à Mme Baynard de passer dans la cellule de son mari les quelques heures de vie qui restaient à celui-ci.

Le jour fixé pour l'exécution, vers six heures du matin, le geôlier, à ce qu'il crut, conduisit Mme Baynard à l'extérieur de sa prison; son chapeau était rabattu sur sa figure, son mouchoir pressé sur sa bouche, et elle sanglottait tellement que le rude geôlier en fut ému.

On la vit traverser la foule, qui recula respectueusement devant elle, et toute affaissée, elle s'éloigna en pleurant toujours.

A huit heures, le geôlier porta à la cellule du malheureux condamné un déjeuner composé des mets les plus délicats. Quand il ouvrit la lourde porte ferrée, il aperçut un spectacle qui le fit trembler comme une feuille. A l'autre extrémité de la cellule se trouvait Mme Baynard accroupie dans un coin et portant sa toilette de nuit! Le déjeuner tomba des mains du geôlier, muet de consternation, tandis que Mme Baynard se levant, s'approchait de lui:

— Puisque Martin est parti, fit-elle, il me semble que je ferai tout aussi bien de manger son déjeuner.

Et elle ramassa tant bien que mal les plats et leur contenu.

M. Baynard, effectivement, s'était échappé, et il était hors d'atteinte. Le shériff, avec une troupe de cavaliers, parcourut la contrée sans retrouver les traces du fugitif. La foule, vivement contrariée, exprima le désir de voir pendre Mme Baynard en place de son mari. Toutefois, ce désir ne fut pas exaucé, et chacun s'en retourna chez soi désappointé.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

VERSAILLES, *vendredi*, 22 *novembre*.

MM. d'Audiffret et Duval sont allés hier inviter M. Thiers à se rendre à la commission de la proposition de Kerdrel.

Le président de la république ira aujourd'hui.

On assure que la commission insisterait pour obtenir un cabinet parlementaire responsable et demanderait à M. Thiers de cesser de prendre part aux débats de l'Assemblée.

On espère, néanmoins, une entente.

Tous les partis sont d'accord pour proroger les pouvoirs de M. Thiers pendant quatre ans.

PARIS, *vendredi*, 22 *novembre*.

La souscription aux cinquante mille actions de la Banque franco-austro-hongroise s'ouvrira le 26 de ce mois.

PARIS, *vendredi*, 22 *novembre*.

L'Assemblée a adopté la loi sur les conseils généraux d'Algérie.

Elle a commencé ensuite la discussion du projet de loi relatif à la restitution des biens de la famille d'Orléans. Cette discussion continuera demain.

PARIS, *vendredi*, 22 *novembre*.

On assure que dans la commission Kerdrel, M. Thiers a exposé longuement la situation en demandant de faire cesser l'état indécis de nos institutions, et rappelant la nécessité de la forme républicaine que les circonstances ont imposée.

M. Thiers accepte l'introduction d'un régime parlementaire, faisant une plus large part à la responsabilité ministérielle, sans toutefois éloigner complètement le président de la république de la tribune.

En échange de cette concession, M. Thiers réclame de l'appui pour organiser le pouvoir sur le terrain de la république conservatrice. On espère de plus en plus une solution favorable de la crise.

MARSEILLE, *vendredi*, 22 *novembre*.

Des nouvelles de Rome, en date d'hier, annoncent qu'il règne un grand émoi parmi le parti radical, à cause de la notification du préfet, M. Gadda, défendant le meeting populaire qui devait avoir lieu au Colysée.

Europe centrale.

BERLIN, *jeudi*, 21 *novembre*.

Sur la proposition de l'Académie des beaux-arts de Berlin, l'Empereur a accordé la grande médaille d'or à M. Joseph Franck, graveur de Bruxelles; à M. Alma Tadema, peintre d'histoire, et au paysagiste M. de Schampheleer, de Bruxelles.

M. Frère-Orban, ancien ministre des finances de Belgique, est arrivé ici.

BERLIN, *vendredi*, 22 *novembre*.

On annonce de bonne source qu'il est très-probable qu'une loi monétaire définitive sera présentée au Parlement allemand pendant sa prochaine session.

BERLIN, *vendredi*, 22 *novembre*.

Une note du gouvernement impérial d'Allemagne, adressée à l'Angleterre au commencement de cette semaine, exprime une adhésion sympathique à l'expédition anglaise de Zanzibar, et annonce que les consuls allemands d'Afrique ont reçu des instructions pour favoriser cette expédition par tous les moyens diplomatiques en leur pouvoir.

Italie.

ROME, *jeudi*, 21 *novembre*.

Séance de la Chambre. — M. Ferrari désapprouve l'interdiction du meeting en faveur du suffrage universel, disant qu'il n'existait pas de danger de désordre.

M. Lanza répond que le meeting a été défendu parce qu'on voulait y décréter un changement de la forme de gouvernement.

Il ajoute que l'opinion publique des Italiens était contraire à ce meeting.

M. Sella a présenté un projet en faveur des communes inondées.

PISE, *vendredi*, 22 *novembre*.

Il n'y a pas eu la moindre inondation à Pise cette année.

Tout ce qui a été raconté dans les journaux étrangers sur les malheurs dont nous aurions été victimes est controuvé.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *jeudi*, 21 *novembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 1/8; plus haut prix, 113 1/2; plus bas, 113 0/0; change sur Londres, 108 1/8; id. sur Paris, 530 0/0; 5/20 bons américains (1885), 112 7/8; 5 p. c. id. (1871), 109 7/8; actions du chemin de fer illinois 124 0/0; id. Erié, 55 1/2; Chicago prefered, 86 3/4; Central Pacific, 100 1/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 19 1/2.

Le steamer *Austrian* est arrivé.

La récolte actuelle du coton se monte à 3,500,000 balles.

Bulletin des bourses.

PARIS, 22 *novembre*.—5 p. c. Empr. fr., 1872, 85-90, — 5 p. c. id. 1871, 83-40. — 3 p. c. Rente fr., 52-90. — Crédit mob. franç., 420-00. — Crédit mob. esp., 500-00. — 5 p. c. Italien, 67-90 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-70. — Société Générale, 565-00. — Ch. de fer autrich., 796 00. — Ottomans nouv., 320-00. — Ch. de fer lombards, 471 00. — Id. hongrois, 000-00. — Id. Luxembourg, 000 00. — Nord Espagne, 202 0/0. — Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 29 15/16. — 6 p. c. américains, 1882, 104 5/8. — Lots Paris, 1871, 242 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4,595. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0. — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 0/00 prime. — Banque de Paris, 1,315.

PARIS, 22 *novembre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 99-00; id. à livrer, décembre, 99-25; 4 premiers mois 1873, 100-25; 4 mois d'été, 100-20; 4 derniers mois, 100-20; huile de lin courant mois, 98-25; décembre, 98-00; 4 premiers mois, 98-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 72-00; décembre, 70-25; 4 premiers mois, 69-00; 4 mois de mars, 69-60.

LONDRES, 22 *novembre*. — Consol. angl. 92 5/8 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. 1882 90 0/0 à 90 1/4. — Chem. de fer Illinois. act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erié, act. 42 1/4 à 42 1/2. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 1/8 à 00 0/0. — Id., 1869, 61 3/4 à 61 7/8. — Espagnol, 1869, 29 1/2 à 29 5/8. — 5 p. c. italien, 66 1/8 à 66 1/4. — Chem. de fer: Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 00 0/0 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 00 0/0 à 00 0/0. — Lombards, 18 1/4 à 00 0/0. — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change: sur Paris, 26-05; sur Hambourg, 00-00 0/0, sur Anvers, 25-95. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0: id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 1 1/8 à 1 1/4.

LONDRES, 22 *novembre*. — Marché aux blés. — Peu de monde au marché. Les céréales sont fermes, mais calmes à cause des arrivages considérables.

Avoine, 21; Saxonka, 52 à 54; Kubanska, 49.

Dix-neuf cargaisons sont arrivées et vingt-cinq cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 22 *novembre*. — *Cotons*. — Clôture. Marché sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation.

Rapport hebdomadaire: Ventes de la semaine, 97,000 b.; spéculation, 9,000; exportation, 9,000; importation, 53,000; stock, 428,000 b.; cargaisons flottantes, 239,000 b.

AMSTERDAM, 22 *novembre*. — Aut. rente pap. mai, 60 9/16. — Id. argent, janv., 64 0/0. — Lots autr. (1860), 567 0/0. — Id. (1864), 161 0/0. — Lots hongr. (1870), 000 0/0. — Consolidés turcs (1865), 00 0/0. — 5/20 bons américains (1882), 00 0/0. — Espagne intér. 00 0/0. — Id. extér. (1869), 29 5/16. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 0/0. — Ottoman, 150 1/4. — Pérou, 76 1/16. — Portugais, 41 3/8. — Empr. franç. 1872, 00 0/0. — Lots turcs anciens, 86 1/2. — Id. nouveaux, 73 0/0. — Changes: Londres, 12-14 0/0; Paris, 00 0/0; Hambourg, 58 00 0/0; Francfort, 000 0/0.

AMSTERDAM, 22 *novembre*. — Froment, disponible, sans changement; seigle, disp., calme; seigle, mars, 205 1/2, dito mai, 000 0/0; huile de colza disp., 46 0/0; dito automne, 45 1/2; dito mai, 44 1/4; huile de lin disp., 39 0/0; dito automne, 38 3/4; dito print., 39 1/4; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 419 0/0; dito avril, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

BERLIN, 22 *novembre*. — Autr. rente pap., 61 1/8. — Id. argent, 64 7/8 — Lots autr., 1860, 95 5/8. — Id 1864, 94 1/2. — Créd. mob. aut., 208 1/8. — Chem. de fer aut. 208 7/8. — Id. Lombard 124 3/8 — Turcs, 1865, 51 3/8. — 5 p. c. Italiens 65 5/8. — 5/20 bons amér. 1882, 97 0/0. — Actions Banq. centr. anvers., 116 1/2. — Change: Amsterdam 139 1/4. — Paris, 79 7/12. — Londres 6-21 1/4. — Belgique 79 1/4. — Vienne 91 1/8 — Saint-Pétersbourg, 89 3/4.

BERLIN, 22 *novembre*. — Seigle, nov.-déc. 56 1/2; avril-mai, 56 3/4 — Froment, nov., 83 0/0; avril-mai, 82 1/2. — Huile de colza, nov.-déc., 23 1/4; déc.-janv., 23 1/3; avril-mai, 24 7/24.

VIENNE, 22 *novembre*. — Rente papier mai, 66-20. — Dito, arg., janv., 70-30. — Lots autr. (1854), 95-50. — Id. (1858) 185-50. — Id. (1860), 103-50. — Id. (1864), 147-00. — Crédit mob. autr., 336-80. — Obl. chemin de fer de Lomb.-Cern., 148 00. — Act. Banq. Nation., 979-00. — Lots hongr. (1870), 102-50. — Chem. de fer autr. 337-00. — Id. du Nord, 212-00. — Lomb. nouv., 202-75. — Banque anglo-autr., 328-00. — Chemin de fer Theis, 248-50. — Changes Londres, 108-75, Hambourg, 79-35; Paris, 42-55. — Napoléon d'or, 8-66 1/2. — Argent, 107-00.

FRANCFORT, 22 *novembre*. — Ch. de fer Lombards, 218 0/0. — Autriche, rente argent, janvier, 64 7/8. — Id., papier, mai, 00 0/0. — Lots autrichien (1860), 95 9/16. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich, 364 1/2. — Ch. de fer autric., 364 1/2. — Lots hongrois (1870), 000 0/0. — 5/20 bons américains (1882) 96 3/8. — Change sur Londres, 119 1/4. — Id. sur Paris, 92 3/4. — Id sur Amsterdam, 98 1/8. — Id. sur Vienne, 108 7/8 — Id. sur Hamb., 86 0/0. — 5 p. c. français 1872, 00 0/0. — Banque bruxelloise, 119 1/4. — Actions. Banq. centr. anvers., 000 0/0. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 21 *novembre*. — Intérieur, 27-70 — Extérieur, 31-50.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 22 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. THIBAUT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du titre du code de commerce et relatif aux sociétés.

Les articles 201 à 203 sont successivement adoptés.

« Art. 204. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires, et discute le bilan.

» Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à trois semaines. Cette prorogation annule toute décision prise. La seconde assemblée a le droit d'arrêter définitivement le bilan.

» L'adoption du bilan vaut décharge pour les administrateurs et les commissaires de la part de la Société et des actionnaires qui ne s'y sont pas opposés, mais seulement en tant qu'il n'y ait pas réserve du contraire, et que le bilan ne contienne ni omission ni indication fausse, dissimulant la situation réelle de la Société. »

M. DEMEUR propose, par voie d'amendement, d'ajouter, au dernier paragraphe, après le mot « actionnaires » le mot « présents. »

Cet article donne lieu à un débat auquel prennent part MM. Pirmez, Bara et le ministre de la justice.

Il est renvoyé à la commission, sur la proposition de M. le rapporteur.

M. ELIAS développe l'amendement dont nous avons donné le texte et qui formerait un art. 204 *bis*.

M. JACOBS propose le renvoi à la commission sans engager l'opinion de la Chambre.

M. PIRMEZ, rapporteur, se rallie à cette proposition, qui est adoptée.

« Art. 210. Les porteurs d'obligations ont le droit de prendre connaissance des pièces déposées en conformité de l'article 203.

» Ils peuvent assister aux assemblées générales, mais avec voix consultative seulement. »

Le gouvernement et la commission proposent la suppression du second paragraphe.

M. BARA en demande le maintien.

Après un débat auquel prennent part MM. Bara, Pirmez et le ministre de la justice, la Chambre adopte le § 1er.

Le § 2 est également adopté à une faible majorité.

« Section V. — Des sociétés coopératives.

» § I. de la nature et de la constitution des sociétés coopératives »

M. PIRMEZ croit qu'il importe de bien déterminer les caractères distinctifs de la société coopérative. La société coopérative est d'abord une société de personnes et non une société de capitaux. Il n'y a pas à proprement parler de questions d'intérêt. C'est une société dont les membres peuvent se retirer et dans laquelle de nouveaux membres peuvent entrer; c'est enfin une société dans laquelle les engagements pris peuvent augmenter ou décroître. Il faut, pour qu'une société coopérative existe, qu'il y ait au moins sept associés.

L'honorable membre dépose deux amendements aux art. 214 et 215.

M. DELANTSHEERE, ministre de la justice. Sans doute, il serait bon d'avoir une définition de la société coopérative. Mais toute définition est périlleuse, et je crois qu'il n'en est pas de plus périlleuse que celle qui nous occupe. Je demande donc le renvoi des amendements à l'examen de la commission.

Ce renvoi est prononcé.

La Chambre passe à l'article 216.

Sur la proposition de M. Demeur, l'article est renvoyé à l'examen de la commission.

Les articles 217 à 224 sont successivement adoptés.

La Chambre renvoie la suite de la discussion à mardi pour permettre à la commission de faire rapport sur les articles qui ont été renvoyés.

La séance est levée à 5 heures.

Mardi, séance publique à 2 heures.

TRIBUNAUX.

Cour d'assises du Brabant.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER ALLARD.

Audience du 21 novembre.

ACCUSATION DE TENTATIVE D'ASSASSINAT FRATRICIDE, ET DE DEUX TANTATIVES DE MEURTRE. — PRÉVENTION DE PORT D'ARMES PROHIBÉES. — AFFAIRE DEBUSSCHER-PEETERS. — DEUX ACCUSÉS

Les deux accusés qui comparaissent devant la cour et le jury sont: Edouard Debusscher, âgé de 29 ans, cultivateur, né et demeurant à Bael, et Pierre-Albert Peeters, âgé de 30 ans, dit *Beste Merckx*, colporteur, né à Bael, demeurant à Liége.

Le 11 août 1872, le nommé Félix Debusscher s'étant rendu à la foire de Betecom, avait placé son échope servant à des jeux de hasard, vis-à-vis de celle de son frère Edouard, qui, à cette occasion, manifesta publiquement et grossièrement le mécontentement que lui inspirait cette concurrence. Un nommé Peeters, compagnon d'Edouard Debusscher, prit le parti de ce dernier et se joignit à lui pour adresser à Félix Debusscher des propos injurieux et menaçants. La discussion s'était envenimée, et ceux qui l'avaient si injustement fait naître, annoncèrent hautement l'intention d'empêcher Félix Debusscher de venir encore exercer son commerce à côté d'eux, en disant: « *Wy zullen wel maeken dat gy van daag niets zuld verdienen.* » (Nous ferons bien en sorte que vous ne gagniez rien aujourd'hui.)

Ce langage, d'après l'accusation, était significatif: il trahissait une sourde et dangereuse hostilité, qui devait bientôt se traduire en actes criminels.

Les accusés connaissaient le chemin que devait suivre Félix Debusscher pour retourner chez lui. Ils quittèrent le village avant lui et allèrent l'attendre à un endroit de la route où se trouve un moulin à vent. Ils étaient armés de deux poignards et d'un pistolet chargé à plomb. Vers dix heures du soir, Félix Debusscher quittait la commune de Betecom avec sa femme et un nommé Vandeneynde, lorsque arrivés près des accusés, tous trois furent surpris et brusquement attaqués.

L'accusé Peeters, un poignard à la main, se précipita sur Félix Debusscher, qui fit un bond en arrière. Le coup qui lui était destiné alla frapper Vandeneynde, qui n'avait eu aucun démêlé à l'affaire de Betecom et qui devenait la première victime de ce lâche guet-apens. Vandeneynde, blessé au ventre, tomba. Il se releva et gagna péniblement sa demeure. Ceux qui l'accompagnaient, effrayés de cette scène, avaient bravement pris la fuite.

Après avoir commis ce crime, les accusés allaient se retirer, lorsque, rencontrant Louis Becker, qui suivait à quelques pas le premier groupe attaqué, ils l'apostrophèrent également dans les termes les plus menaçants, et lui demandèrent s'il était le compagnon de Félix Debusscher; puis le premier accusé le prit par la poitrine, le secoua avec violence et lui porta un coup de son poignard au milieu de la cuisse gauche.

Beckx dut se faire transporter chez lui sur une brouette.

Au milieu de cette scène, on entendit la détonation d'une arme à feu. Peeters avait sur lui un pistolet chargé dont il avait voulu faire un criminel usage, mais l'arme avait été mal dirigée, et le plomb dont elle était chargée alla frapper le premier accusé, Edouard Debusscher. Ce pistolet appartenait à un homme chez qui demeurait Peeters, et les accusés s'en étaient munis avec l'intention évidente de s'en servir pour accomplir le meurtre qu'ils avaient froidement prémédité.

Les accusés, après avoir commis le second attentat, proférèrent encore des menaces de mort à l'adresse de tous ceux qui se trouvaient sur la route pour se diriger vers le village.

Interrogés, dès leur arrestation, par M. le juge d'instruction, les accusés ont nié toute participation au crime et ont prétendu ne pas s'être trouvés sur la route au moment de l'attentat. Ils ont persisté dans ce système de défense, malgré les déclarations formelles des victimes et des témoins, qui, tous, les ont reconnus sans hésitation.

Les blessures reçues par les victimes de cette criminelle et lâche agression ont nécessité des soins assidus qui ont prévenu toute complication dangereuse, mais Félix Debusscher et Beckx ont dû garder la chambre pendant plusieurs jours et n'ont pu se livrer à aucun travail.

L'accusation montre Edouard Debusscher, premier accusé, comme un individu d'un caractère très-violent et qui s'adonne à l'ivrognerie. Il a été condamné six fois du chef de coups et blessures.

Edouard debusscher est donc accusé d'avoir, à Betecom, le 11 août 1872, tenté de commettre avec préméditation, et avec intention de donner la mort, un homicide volontaire, ou tentative d'assassinat, sur la personne de son frère Félix Debusscher, concurremment avec son coaccusé Pierre-Albert Peeters, inculpé d'avoir commis également une tentative d'assassinat sur la même personne;

Tous deux d'avoir, au même lieu et date, tenté de commettre, sans préméditation, mais avec intention de donner la mort, un homicide sur la personne de François Vandeneynde; Edouard Debusscher tout au moins d'avoir directement coopéré à l'exécution de cette tentative de meurtre;

Tous deux enfin d'avoir, aux mêmes lieu et date, tenté de commettre un meutre sur la personne de Louis Beckx; le second P.-A. Peeters, d'avoir directement coopéré à cette tentative. En outre, ils sont prévenus du délit connexe, en vertu des art. 226 et 227 du code d'instruction criminelle, pour avoir, au moment des attentats, été trouvés porteurs d'armes prohibées.

M. CRETS, substitut du procureur général, occupe le siége du ministère public.

MMes E. Van Setter et A. Steurs sont les défenseurs des accusés.

L'affaire prendra plus d'une audience.

Les accusés persistent à nier leur culpabilité. Edouard Debusscher prétend avoir été assailli et avoir essuyé un coup de pistolet sans provocation aucune de sa part.

Les vêtements ensanglantés, des poignards, un pistolet et autres objets figurent parmi les pièces de conviction.

La cour d'appel de Bruxelles, 4e chambre, a, dans son audience de mercredi, confirmé le jugement du tribunal correctionnel de cette ville, en date du 2 courant, condamnant pour deux vols à la tire, commis à Bruxelles, à deux peines de six mois d'emprisonnement et à deux amendes, le nommé Vervaet, professeur, homme de lettres et, en dernier lieu, commissionnaire en vins, et dont l'affligeante histoire est surabondamment connue dans le monde judiciaire particulièrement.

— Une ménagère qui ne plaisante que tout juste avec son époux, comparaissait mercredi devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, du chef de coups portés à André Meulenberg, son *très-légitime* et infortuné mari. C'est une paysanne solide autant que résolue que la femme Louise Meulenberg, née Moonens, qui déclare résolûment aussi qu'elle n'a que 25 ans, qu'elle naquit à Grand-Bigard et qu'elle demeure à Anderlecht. Le 6 août dernier, pour avoir eu le malheur de menacer qu'il allait vendre le mobilier de la communauté, sa douce moitié lui infligea une correction, à coups de poing, qui, à ce qu'il paraît, n'était pas la première de ce genre. Cette fois le pauvre battu se récria si bien contre ce témoignage de tendresse extraconjugale que sa protestation fut actée au bureau de police et ses doléances transmises au procureur du roi.

Bref, devant le tribunal, la caressante épouse prétendit n'avoir agi qu'en état de légitime défense et qu'au surplus la *tripotee* dont elle avait gratifié son conjoint André et que celui-ci avait trouvée trop forte, celle-là, ne valait pas la peine qu'on en parlât.

Le tribunal, appréciant toute la portée de ces services conjugaux renversés et des arguments frappants de la délinquante, l'a condamnée à une amende de 30 francs ou à dix jours de prison, subsidiairement, à défaut de paiement, du chef de coups et blessures sur son mari. A son tour, en se retirant, la prévenue trouve le châtiment trop accentué.

ÉTAT CIVIL DE BRUXELLES.

MARIAGES DU 21. — Tobback, employé, rue des Sols, et Deneyer, rue de Rollebeek. — Houben, industriel à Saint-Josse-ten-Noode, et Wouters, rue de l'Activité.

DÉCÈS, *déclarations du* 21. — Adorny, 91 ans, veuve Warin, rue de la Chancellerie. — Borremaecker, lingère, 19 ans, rue des Sabots. — Gilon, chapelier, époux Verhelst, rue du Coq-d'Inde. — Meert, 73 ans, épouse Tobback, impasse de l'Ecluse. — Reynaert, serrurier, 40 ans, époux Verdure, rue des Vignobles. — Vanpoyer, 11 ans, rue des Potiers. — Gulbin, 39 ans, épouse Cullers, rue Pachéco. — Hache, 56 ans, épouse Van Dalen, rue Van Orley. — Huit enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

ABATTOIR DE BRUXELLES. — *Marché aux peaux* du vendredi, 22 novembre. — Prix moyen par kilogramme: bœufs, fr. 1-30 à 1-35; taureaux, 1-10 à 1-15; vaches, 1-30 à 1-35; veaux, 2-05 à 2-10.

ARLON, 21 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., 32-00, baisse 0-00; méteil, 25-00, baisse 0-00; seigle, 18-00, baisse 0-00; avoine 16-00, hausse 0-00; pois, 00-00, hausse 0-00; orge, 00-00, baisse 0-00; vesces, 00-00, hausse 0-00; pommes de terre, 6-00, hausse 0-00; beurre, 360-00, hausse 00-00.

EECLOO, 21 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment blanc, fr. 23-08, baisse 0-92; id. roux, 00-00 hausse 0-00; seigle, 14-85, hausse 0-77; sarrasin, 17-08, baisse 0-69; avoine, 8-08, hausse 0-45; orge 14-33, baisse 0-34; fèves de chevaux, 14-77, baisse 0-23; graine de colza, 00-00, hausse 0-00; id. de lin, 28-70, hausse 0-00; pommes de terre, 6-50, baisse 0-00; beurre, le kil., 2-90, hausse 0-10; œufs, par 25, 3-00, hausse 0-10.

Bêtes à cornes, fr. 100-00 à 285-00; cochons, 27-00 à 85-00; petits id., 15-00 à 27-00; lapins, 2-50.

GAND, 22 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hectol., fr. 26-00; seigle, 13-00; orge 12-50; avoine, 8-00; sarrasin, 17-00; féverolles 15-00. — Graines de colza, les 100 kil., fr. 42-00; id. de lin, 40-00. — Huile de colza, les 100 kil., fr. 84-00, id. de lin, 82-00. — Tourteaux de lin, les 100 kil.; id. 24-00; id. de colza, 18-00; id. de chanvre, 17-00. — Pommes de terre, les 100 kil, fr. 8-00. — Beurre, le kil., fr. 2-90. — Œufs, les 26, fr. 3-00.

LOUVAIN, 22 *novembre*. — (Corresp. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, par 100 kilog., fr. 31-50, 32-50, 33-50; seigle, 19-25, 00-00; sarrasin 21-50, 00-00; avoine à fourrage 17-75 à 00-00; id. à brasser 18-25 à 00-00; orge 22-50; graine de colza 00-00; huile de colza, les 100 lit., 87-00; id. de lin, 87-00.

Le marché avait une provision abondante de tous grains; les froments de toutes les qualités ont été cotés en baisse de 50 c., tandis que le bon froment commercial a été soutenu et resté sans changement. Les seigles, sarrassins et orges vendus aux prix antérieurs.

Les avoines sont en hausse de 25 centimes. Les farines se vendent régulièrement sans variation dans les prix. L'huile de colza en hausse de 2 fr. Les pommes de terre très-offertes et les prix également sans changement.

SAINT-NICOLAS, 21 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, par sac de 106 litres, fr. 29-00 à 32-00; seigle, 14-00 à 16-00; sarrasin, 18-00 à 21-00; avoine, par sac et demi, 12-00 à 15-00; orge d'hiver, par sac de 106 litres, 13-00 à 16-00; id. d'été, 00-00 à 00-00; fèves à pigeons, 20-00 à 22-00; graine de lin, 24-00 à 28-00; id. de colza, 00-00 à 00-00; pommes de terre par 100 kil., 6-00 à 7-50; lin brut, par 3 kil., 5-00 à 7-00; beurre, par kilog., 2-64 à 3-00.

TONGRES, 21 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — Notre approvisionnement en froment a été aujourd'hui d'environ 2,000 sacs. Vente active.

Froment, les 103 kil., fr. 33-75, baisse 0-25; seigle, les 95 kil., 19-00, baisse 0-00; orge, les 95 kil., 20-00, baisse 1-00; avoine, les 75 kil., 13-00, hausse 0-00, épeautre, les 112 kil., 27-00, hausse, 0-00; beurre, le 1/2 kil. 1-66, baisse 0-14; œufs, les 26, 2-70, baisse 0-05; pommes de terre blanches, les 100 kil., 5-50, baisse 0-00; id. rouges, id., 6-50, hausse 0-00; id. plattes, 8-00, baisse 0-00; foin, les 1,000 kilog., 50-00, hausse 0-00; paille, id., 34-00, hausse 0-00.

Bétail. — Il a été exposé en vente 164 bêtes à cornes, 18 moutons, 248 porcs gras, 1,281 porcs maigres et 000 chevaux.

COMMERCE D'ANVERS. — 21 *novembre*.

ANVERS, 21 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — *Bois de teintures*. — Nous connaissons la vente, au débarquement du navire *Faveur* de Laguna, de 55,000 kilos bois de campêche et de 7,000 kilos bois jaune.

Cafés. — Marché ferme. On a vendu aujourd'hui environ 1,092 sacs Rio, à livrer par st. *Galathea*, incessamment attendu en droiture.

Céréales. — Marché parfaitement soutenu aux prix d'hier, mais sans affaires dignes de mention.

Cuirs. — Sans affaires aujourd'hui sur place en cet article.

Laines. — A la treizième séance de nos ventes publiques de laines, qui a eu lieu hier après-midi, il a été offert et vendu les quantités suivantes:

Exposées.		Vendues.
1014 balles	de Buenos-Ayres	970 balles.
303 »	de Montevideo	303 »
292 »	d'Entre-Rios	277 »
42 »	Cap	42 »
1651 balles		1592 balles.

Les prix ne marquent pas de variations sur ceux de la séance d'hier.

De gré à gré on a vendu aujourd'hui 196 balles laine en suint de la Plata.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc	53 — à 54 —	53 1/2 à 55 —
Courant	53 — à — —	53 1/2 à 54 —
Décembre	53 — à 53 1/2	53 1/2 à — —
Janvier	53 — à 53 1/2	54 — à — —
Février	— — à — —	53 — à — —
Mars	— — à — —	52 1/2 à — —
Avril	— — à — —	52 — à — —
Deux premiers mois	— — à — —	53 1/2 à — —
Trois premiers mois	— — à — —	53 — à — —

Saindoux. — Le marché pour le saindoux d'Amérique reste maintenu sans changements aux prix d'hier et la demande a été peu active. On cote la marque Wilcox fl. 25 3/4 à 25 7/8 par 50 kilos et aux environs de ces prix quelques petites affaires ont été conclues pour les besoins courants de la consommation.

Salaisons. — La demande pour le lard salé sec d'Amérique reste par continuation calme aux prix d'hier. Disponible ice cured, long middles, fr. 105 ent.; winter cured, long middles, fr. 109 à 110 entrepôt et short middles, fr. 111 à 112 entrepôt, par 100 kilos. Environ 150 caisses ont été vendues dans ces prix. A livrer, on a vendu 500 caisses, moitié long et moitié short middles, embarquement de déc. à janv. à fr. 92, entrepôt, par 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote:

Sucre à 88 degrés, disponible	fr.	63 00 à 00 00
— — courant mois.		63 00 à 00 00
— — 3 mois de nov.		63 00 à 00 00
Mélasse indigène de betterave		11 00 à 00 00

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 20. — Le st. angl. *Sherk*, c. Saint-John, de Hull, avec div. march.

Le st. esp. *Carpio*, c. Villabosa, de Séville, avec div. march. et fruits.

Le st. angl. *Victor*, c. Dixon, de Londres, avec div. march.

Le st. angl. *Elwin Hawthorn*, c. Grayling, de Londres, avec bouteilles.

La goël. angl. *Hickman*, c. Gill, de Pentewan, avec terre à porcelaine.

La goël. fr. *Julie*, c. Leboutellier, de Nantes, avec froment.

Le brick norw. *Egmont*, c. Thorstensen, de Laurvig, avec bois.

La barque norw. *Aurora*, c. Ross, de Swartvick, avec bois.

La barque norw. *Stella*, c. Bugge, de Ranea, avec poutrelles, poutres, madriers et battens.

— DU 21. — La barque ital. *Voltri*, c. Vallarino, d'Akyab, avec riz.

La goël. holl. *Nooit Gedacht*, c. Ruile, de Terneuse, sur lest.

La goël. angl. *Jane*, c. Fozzard, de Kingstown, avec soude.

Le st. angl. *Nestor*, c. Frost, de Londres, avec div. march. et 1 pass.

Le st. all. *Venus*, c. Diercks, de Hambourg, avec div. march.

DÉPARTS DU 21. — Le steam. angl. *Marguerite*, c. Bearman, pour Londres.

Le st. angl. *Windsor*, c. Luckie, pour Leith, ch.

Le st. dan. *Odin*, c. Mollerup, p. Copenhague, ch.

Le st. angl. *Louvain*, c. Godley, pour Hull, ch.

Le steam. angl. *Darlington*, c. Nightingale, pour Londres, chargé.

La barque ital. *Nicoletto*, c. Olivari, pour l'Angleterre, sur lest.

La barque angl. *Adelphoi*, c. Gunn, pour Shields, sur lest.

Le sloop angl. *Adder*, c. Hosford, pr Portsmouth, ch.

Le goël. angl. *James et Mary*, c. Evens, pour Bristol, ch.

La goël. all. *Horizont*, c. Gauthier, pour Pernambouc, ch.

La goël. suéd. *Deodaro*, c. Hormgrenn, pour Gothembourg, sur lest.

Le brick suéd. *Trio*, c. Ohlsson, p. New-York, ch.

Le st. angl. *Albert*, c. Wood, pour Grimsby, ch.

Le st. angl. *Pacific*, c. Downes, pour Harwich, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines*

LILLE, 20 *novembre*. — Huiles: de colza, fr. 87-00 à 00-00; de colza épurée, 93-00 à 00-00; de lin du pays, 00-00 à 00-00; id. étrang. 00 00 à 00-00. — Graines: de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de caméline, 20-00 à 22 00; de chanvre, 16-00 à 00-00. — Tourteaux: de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-50; de caméline, 17-50 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00-00.

STETTIN, 20 *novembre*. — Froment, ferme; nov.-déc. 82; print. 82 1/2. — Seigle, ferme; nov.-déc. 55 3/4; print., 56 3/8.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses*

BORDEAUX, 20 *novembre*. — *Spiritueux*: 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 80-00; de betterave (90 degrés) fr. 66-00.

HAVRE, 21 *novembre*. — Notre marché aux *cotons* se maintient en même position, avec des affaires suivies, quoique sans entrain dans la demande. La consommation continue d'opérer pour ses besoins immédiats, dans la parité précédemment établie pour le dispon. Le très-ordinaire New-Orléans reste coté fr. 124 à 125, et la même désignation, en Georgie, fr. 115.

A livrer, les cours tendent à s'améliorer, notamment pour les New-Orleans. On a coté ce matin 50 b. New-Orleans attendues par *J.-A. Wright* (en cours de chargement), à fr. 120, soit avec faveur de fr. 1 sur les précédents achats, et 95 b. dito strict-good-ordinary, sur échantillons, par *Sandusky*, attendu incessamment, à fr. 122.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en résumé, à 1,750 b., y compris ces 145 b., à livrer. — On a dû traiter, en outre, quelques centaines de

Ayuntamiento de Madrid

balles Cocanada, à des conditions avantageuses, dit-on.

A terme, les cours se raisonnent en baisse, vu la réserve des acheteurs, en face des renforts assez importants, attendus à chaque marée. Le low-middling de New-Orleans est coté cette après-midi, fr. 120 sur novembre (après avoir obtenu, au début de la journée, fr. 122), et fr. 118 à 117-50 sur décembre, ainsi que sur le premier trimestre de 1873.

Les *cuirs*, qui restent demandés, ont provoqué quelques achats. La tannerie a traité aujourd'hui : 1,014 Montevideo secs, bœufs lourds de fr. 137-50 à 160 par 50 kilog., suivant poids et mérite; 990 dito dito bœufs, à fr. 137-50; 100 dito salés verts, saladeros bœufs, à fr. 89, et 600 Buenos-Ayres, mataderos vaches, à fr. 167-50.

Dans les *peaux*, on a coté une centaine de buffles Saigon, sèches, à fr. 60 les 50 kilog.

Les cuivres de Chili, en barres, continuent à ne donner aucun signe de vie, sur place. Les bonnes marques courantes, purement nominales, du reste, sont cotées fr. 217-50 les 100 kilog., conditions de Paris.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0). — Samedi, 23, relâche.
Dimanche, 24, *le Trouvère*.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/4). — Samedi, 23, *le Tour du cadran*, pièce à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Samedi, 23, *Jobin et Nanette*, com.-vaud. en 1 acte; *le Centenaire*, pièce nouv. en 5 actes

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/4). — Samedi, 23, *le Canard à 3 becs*, op. bouffe en 3 actes; *une Fille terrible*, c. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *le Petit Faust*, op. bouffe en 3 actes et 4 tabl.; *un Tigre du Bengale*, vaud. en 1 acte. — A 10 h., grand ballet du *Pays des Amours*.

THEATRE MOLIÈRE (7 h. 1/2). — Samedi, 23, *un Père prodigue*, com. en 5 actes.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr.; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires** sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à **Bruxelles**, et 4, rue Meyerbeer, à **Paris**.

ELEGANCE — BON MARCHE REEL.

PARDESSUS RICHES ET COMFORTABLES. . . . de fr. **18** à **100**
REDINGOTES AMÉRICAINES, JAQUETTES et VESTONS de fr. **20** à **80**

ANVERS, rue Canal au Fromage, 1. | **GAND**, rue des Champs, 16. | **MONS**, rue de la Chaussée, 66.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES

J. N. COLARD ET Cie

MAISON CENTRALE **rue Neuve, 11. BRUXELLES**
SUCCURSALES : RUE DE LA MADELEINE, 42, RUE DUQUESNOY, 2.

Nouveautés Anglaises, Françaises et Belges.
CHOIX IMMENSE DE
PANTALONS D'UNE COUPE INIMITABLE. . . . de fr. **10** à **30**
GILETS DE VILLE ET DE SOIRÉE. . . . . . de fr. **5** à **25**

LIÉGE, rue de la Cathédrale, 58. | **NAMUR**, rue de l'Ange, 69. | **CHARLEROI**, Place Verte.

Immeubles en Belgique.

Étude de Me VANDEN EYNDE, notaire *à Bruxelles, rue des Petits-Carmes*, no 33.

Le mercredi 27 novembre 1872, à une heure de relevée, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, 52, ledit notaire VANDEN EYNDE adjugera préparatoirement une **Maison** sise à Bruxelles, place des Barricades, no 5, et ayant issue sur la Petite rue du Rempart du Nord, no 1, dépendant de la faillite de la Société Lomer et de Kergos.

Quitte et libre. — Entrée en jouissance immédiate. Prix payable dans les trente jours de la vente.

Pour tous autres renseignements, s'adresser chez ledit notaire. 3912

Étude de Me EYBEN, notaire à Liége, 58, *rue du Pot-D'or.*

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

LE BOIS SANDRON ET LE BOIS FRANÇOIS,

avec les parties défrichées qui en dépendent, le tout d'une superficie de 122 hect. 84 ares 72 cent., situés commune de Marchin, près de Huy, et longeant la route des Forges.

La carrière de *Pudding*, louée à raison de 20 fr. par mètre cube d'extraction, et la carrière de *Sables* seront comprises dans la vente.

S'adresser pour visiter les bois au garde BRULHEZ, à Borse, et pour tous autres renseignements audit notaire EYBEN, dépositaire des plans et titres. 4043

Immeubles en Hollande.

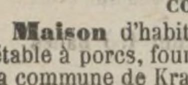

Les notaires H.-K. DOMINICUS VAN DEN BUSSCHE et P.-P. SLEGT vendront publiquement, mercredi, le 18 décembre 1872, à 11 heures du matin, dans la maison communale de Krabbendyke, Zuid-Beveland (Pays-Bas) :

UNE CONSIDÉRABLE MÉTAIRIE
nommée : **Welgelegen**,
CONSISTANT EN :

Maison d'habitation, grange, étable à brebis, étable à porcs, four, marquée B, no 50, située dans la commune de Krabbendyke et habitée par J. Zandée, avec terrains, verger, jardin, prairies et terres labourables.

HABITATION D'OUVRIERS
ET
Digues plantées

d'une contenance de 101 hect. 7 ares 18 cent., situées dans les communes de Krabbendyke et Kruiningen.

Cette **Métairie**, favorablement située, à proximité du village et du chemin de fer de l'Etat, est d'une construction parfaite, les terrains de la meilleure qualité et les digues sont plantées de nombreux arbres.

La métairie susdite, avec les terrains et les digues, seront vendus en 31 parcelles et en diverses combinaisons.

Pour les détails imprimés et de plus amples renseignements, on peut s'adresser en l'étude des susdits notaires, à Goes et à Middelbourg, ainsi qu'à l'administrateur M. J.-A. BEVIER DE FOUW, à Goes.

ETUDE du notaire GROSEMANS, *rue Neuve*, 57, *à Bruxelles*.

PAR SUITE DE DÉCÈS
VENTE PUBLIQUE
D'UN
TRÈS-BEAU MOBILIER,
VOITURES ET VINS.

Me GROSEMANS vendra publiquement, le lundi 25 novembre 1872, à 10 heures, et jours suivants, s'il y a lieu, en l'Hôtel sis rue Fossé-aux-Loups, 50, à Bruxelles :

Un **très-beau Mobilier**, consistant en meubles de salon et de chambre à coucher en soie et en velours, glaces, pendules, lustres, meubles en acajou, literies, tapis, piano, coffre-fort, statuettes en marbre.

Le catalogue des vins se distribue en l'étude.

CAPITAUX. Les membres de l'Agence des Capitalistes et des Propriétaires ont à placer sur hypothèque toutes sortes de sommes à 4 1/2 et 5 p. c. Ouvertures de crédits pour les industriels jusqu'à concurrence de 800,000 fr. Bureau ouvert de 11 à 2 heures, rue des Cendres, 14, à Bruxelles. 3971

PROVINCE DE BRABANT.

EMPRUNT DE 3,000,000 DE FR.

Le mardi 10 décembre 1872, à midi, il sera procédé, en l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant, rue du Chêne, à Bruxelles, à l'adjudication, en un seul lot, de l'emprunt provincial de 3,000,000 de fr.

Cette adjudication aura lieu par voie de soumissions dressées sur timbre, conformément aux indications du cahier des charges de l'entreprise.

Des exemplaires de ce cahier des charges seront mis à la disposition du public dans les bureaux du gouvernement provincial du Brabant.

Le gouverneur,
4042 (Signé) DUBOIS-THORN.

SOCIÉTÉ DES GALERIES SAINT-HUBERT.

Les intérêts des actions garanties de l'exercice 1871-1872 seront payés à la caisse de la Société générale, Montagne du Parc, à Bruxelles, à partir du 22 novembre 1872. 4040

SOCIÉTÉ DES GALERIES SAINT-HUBERT.

Avis aux porteurs d'actions de capital.

Les *actions de capital* dont les numéros suivent sont remboursables, à raison de 250 fr. par action, à partir du 16 décembre 1872, date à laquelle elles cessent d'avoir droit aux intérêts.

Le montant des coupons représentant des intérêts postérieurs aux dates de remboursement et qui ne seraient pas joints aux actions remboursables, sera déduit du capital de 250 francs.

413 — 424 — 481 — 615 — 911 — 1629 — 1753 — 1956 — 2175 — 2719 — 2742 — 3239 — 3329 — 3397 — 3769 — 4156 — 4471 — 4647 — 4962 — 5457.

N. B. Les actions de capital portant les nos 2947 — 3652 — 4785 — 5469, sorties aux précédents tirages, n'ont pas encore été présentées au remboursement.

Les remboursements ont lieu au siége de la Société, galerie du Roi, 5.

Les coupons d'intérêts des *Actions de Capital*, pour l'exercice 1871-1872, seront payés au même siége, également à partir du 16 décembre 1872, ils devront être accompagnés d'un bordereau signé par le possesseur des titres, et mentionnant les numéros de ceux-ci.

On peut obtenir des formules de bordereau au siége de la Société, et il en sera envoyé à MM. les actionnaires qui en feront la demande.

Le conseil d'administration :
Bruxelles, 21 novembre 1872. 4039

SOCIÉTÉ ANONYME
des Charbonnages et Hauts-Fourneaux d'Ougrée

Le conseil d'administration, se conformant aux articles 8, 26 et 28 des statuts, a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi, 7 décembre prochain, à midi, à l'hôtel Mengelle, rue Royale, à Bruxelles, que le bilan et les pièces à l'appui seront déposées au siége de la Société et qu'une copie du bilan se trouvera également à leur disposition chez les banquiers ci-après désignés, à partir du 26 novembre courant. Pour être admis à l'Assemblée générale, il faut au moins dix actions et dépôt de ces actions doit être fait, sous le nom de celui qui en est le propriétaire, au moins huit jours à l'avance :

A la Banque de Belgique, à Bruxelles;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, id.;
Chez Messieurs :
BISCHOFFSHEIM GOLDSCHMIDT et Ce, à Paris;
VEUVE CHARLES DUBOIS et Ce, à Liége;
BRUGMANN fils, à Bruxelles,

où il sera délivré des récépissés qui serviront de cartes d'admission.

Ougrée, le 13 novembre 1872. 3939

COMPAGNIE
des Chemins de fer des Bassins-Houillers du Hainaut.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, au siége social, rue Royale, no 60, à Bruxelles, conformément à l'art. 42 des statuts, pour le samedi 21 décembre, à trois heures de relevée.

ORDRE DU JOUR :

1o Modifications aux statuts;
2o Divers traités de fusion d'exploitation, etc.;
3o Approbation de diverses résolutions du conseil d'administration.

Pour être admis à cette assemblée, il faut être porteur : soit de dix actions complètes, soit de vingt titres de capital, soit de vingt titres de dividende et avoir satisfait à l'art. 44 des statuts.

Les dépôts d'actions devront se faire au siége social. 4052

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
par lots ou en bloc,

UN BEAU ET VASTE DOMAINE

contenant environ **1,032 hectares** d'un seul tenant,
situé sur les territoires des communes de
Beek, Brée, Kinroy, Molen-Beersel et **Tongerloo**
(Province de Limbourg).

Cette magnifique propriété, qui se trouve à sept kilomètres de Brée et de Maeseyck, touche par son extrémité orientale à la nouvelle route de l'Etat de Maeseyck à Molen-Beersel; sa limite occidentale suit la direction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, dont elle n'est distante que de quatre à cinq kilomètres. Elle sera prochainement traversée dans le sens de sa largeur par la route en projet de Brée à Kinroy et rapprochée de toutes les grandes localités du pays par le chemin de fer en construction de Hasselt à Maeseyck et le chemin de fer concédé d'Anvers à Gladbach.

Elle comprend 500 hectares de **Sapinières** (semis et plantations) et environ la même étendue de terrains d'une très-grande fertilité provenant de marais desséchés, sur lesquels environ 200 hectares sont déjà défrichés et 150 hectares mis en culture. On y trouve, en outre, une maison de garde et divers bâtiments d'exploitation, ainsi qu'une chasse superbe et une pêche abondante.

La propriété est divisée en quatre lots, qui seront vendus séparément ou réunis, au gré des amateurs. Ils contiennent respectivement :

Le 1er lot, situé sous la commune de Tongerloo :
- *A* Un corps de **Ferme** nouvellement construit en briques, entouré de 12 hectares de terrains cultivés en plein rapport;
- *B* 168 hectares de **Sapinières** semées, sol excellent, à 3 kilomètres de distance du canal de Bois-le-Duc, traversés dans toute leur longueur par la route en gravier de Brée à Kinroy;
- *C* 75 hectares de **Sapinières**, moins réussies que les précédentes, parce que le terrain n'a pas été rigolé, et
- *D* 25 hectares couverts de **Foin d'emballage**, propres à être convertis en sapinières.

En tout 280 hectares.

Le 2me lot, situé entre les communes de Brée à Kinroy :
- *A* 65 hectares de **Sapinières**;
- *B* 60 hectares de **Terre**, en pleine culture et éminemment propre à toute espèce de culture;
- *C* 75 hectares de **Terrains** marécageux, en grande partie couverts de roseaux, le tout parfaitement rigolé et assaini, et propre soit à des oseraies, à un boisement de bois d'aulne, à la culture et à des prairies.

En tout 200 hectares.

Le 3e lot, situé entre les communes de Beek, Molen-Beersel et Kinroy :
- *A* 50 hectares en **culture**, également propres à des oseraies ou à des prairies, situés contre la route de Maeseyck vers Weert;
- *B* 20 hectares, longeant les propriétés privées de Molen-Beersel, propres à être convertis en oseraies, en prairies ou en culture;
- *C* 80 hectares de très-bonnes **Bruyères**, très-propres à être convertis en sapinières;
- *D* 90 hectares de **Marais** desséché propres à la culture et à des prairies après avoir été nivelés et rigolés;
- *E* 10 hectares **Marécageux**, situés au milieu des précédents, susceptibles d'amélioration après nivellement.

En tout 250 hectares.

Le 4e lot, situé entre les communes de Bocholt, Stamproy, Molen-Beersel et Brée :
- *A* 140 hectares de **Bruyères** et de bruyères marécageuses;
- *B* 20 hectares de **Marais** desséchés, boisés de touffes de bois d'aulne, devant être dérodés, propres à des prairies;
- *C* 30 hectares de même nature, moins boisés que les précédents et en partie dérodés, propres à des prairies;
- *D* 46 hectares, longeant le nord de la propriété Van Mons, rapportant actuellement du foin d'emballage et propre à des prairies;
- 4 hectares de lacs couverts de roseaux.

En tout 240 hectares.

Les quantités par lot ne sont qu'approximatives et devront faire l'objet d'un mesurage.

S'adresser, pour visiter la propriété, au garde VANDEUR, à la briqueterie à Tongerloo, et pour prendre connaissance du plan et des conditions aux liquidateurs de la BANQUE GÉNÉRALE, rue des Douze-Apôtres, no 24, à Bruxelles, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi.

Avis favorable du Conseil de santé. VESICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES **Recommandés depuis 50 ans par les sommités médicales.**

Vésicatoire d'Albespeyres. — Action sûre et régulière. — Indispensable au médecin qui exerce à la campagne.

Papier d'Albespeyres. — Préparation la plus commode pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur. — Extrême propreté.

40 ANS D'EXISTENCE. CAPSULES DE RAQUIN Approuvées par **L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.**

EXTRAIT DU RAPPORT approuvé à l'unanimité par l'Académie de médecine.

« **Les capsules glutineuses de Raquin sont ingérées avec facilité.**
» **Elles ne causent dans l'estomac aucune sensation désagréable; elles ne donnent lieu à aucun renvoi**, à aucune éructation, comme cela arrive plus ou moins après l'ingestion des autres préparations de copahu, même des capsules gélatineuses.
» **Leur efficacité n'a présenté aucune exception.** *Deux flacons ont suffi dans la plupart des cas.* »

Dans toutes les pharmacies et chez l'inventeur, **78 et 80, FAUBOURG St-DENIS, Paris.**

EN BELGIQUE, DÉPOTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES. 2145

Dr CROMMELINCK MALADIES CHRONIQUES des VOIES URINAIRES *réputées incurables* (épuisement, stérilité, catarr., vessie, rétrécis. urétraux). *Procédés nouveaux*. A pratiqué 30 ans comme *Spécialiste* dans les principales capit. d'Europe; succès inespérés. Trait. dépur. spécial. (Lire son *Vrai Trésor de la Santé*, 12e édit., 163 fig. Aux gens du monde, 12 fr. chez l'auteur, 83bis, rue *Lafayette*, à PARIS. Consultation de 11 à 2 ou par corresp. Et à BRUXELLES, 29, r. *Marché-au-Bois*, du 1er au 5 et du 15 au 19 inclus de chaque mois. Les autres jours à Paris.

A. PALLONES, Professeur d'italien d'espagnol et de portugais, *Ixelles, rue Caroly*, 32.

TRAITEMENT SPÉCIAL DES HERNIES
Bandage à *pelote plastique* en *caoutchouc nature*, breveté, modelé dans les *hôpitaux*, sur les *différents degrés* d'*hernies*, *approuvé* par les *sommités médicales* pour la *guérison*. — L. VOJAVE, no 29, rue de l'Etuve, Bruxelles. *Visible* de *9 heures* à *5 heures*. 3798

THE GRAPHIC.
Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe

SOCIÉTÉ ANONYME
des Hauts-Fourneaux, Usines et Charbonnages de Sclessin.

L'administration a l'honneur d'informer les porteurs d'actions que le deuxième coupon dividende, exercice 1871-1872, sera payable par 8 fr. à partir du 1er décembre prochain :

A la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles, et à ses agences en province;
Au siége de la Société, à Sclessin. 3998

L'Office international de Renseignements de KREBS et LUCK

(BERLIN)
5, Hausvoigteiplatz, 5,

donne les renseignements les plus exacts et les plus consciencieux sur le crédit de toute maison de commerce du continent et d'outre-mer

La maison est à même de donner les adresses des meilleures maisons du continent et d'outre-mer, leur genre d'affaires, etc., et de désignation d'articles de vente et d'achats.

Les premières maisons de
Berlin, Paris, Londres, Madrid, etc.,
qui se trouvent indiquées sur le prospectus donneront les meilleures références sur l'Office international — Sur demande envoi du prospectus franco.

Berns et Rosenkötter à Arnhem (HOLLANDE). GRAND DÉPOT **d'Allumettes** *suédoises* **sans phosphore.** PRIX MODÉRÉS.

Une grande maison de commission de Paris, en fleurs, plumes et articles de modes, demande pour la représenter en Allemagne, soit à la commission, soit à appointements fixes, un voyageur sérieux bien au courant des voyages. Ecrire fco à M. Robert, 13, rue Richer, à Paris. 4048

UNE FRANÇAISE, ayant quelque expérience comme *institutrice* et comme *gouvernante*, est DEMANDÉE dans un pensionnat-école de jeunes filles. Entrée de suite. Adresser les offres V. F. 979, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Francfort s/M.* 3965

Une JEUNE DAME, catholique, qui peint et dessine avec beaucoup de talent, bonne musicienne, sachant très-bien l'anglais et le français, spécialement habile dans les ouvrages de mains fins, et pouvant enseigner dans toutes les autres branches d'éducation, désire se placer comme gouvernante dans une famille ou institutrice dans un pensionnat. S'adresser à *M. Rintelen*, négociant à *Paderborn* (Westphalie). 4045

On demande pour une FABRIQUE DE COULEURS et de VERNIS D'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE et LITHOGRAPHIQUE un *Agent habile* pour la Belgique et, si c'est possible, pour le Nord de la France. — S'adr sous les init. R. G. 117, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Cologne*. 3964

Un *jeune homme*, ayant servi de bonnes maisons, désire place de domestique ou garçon de table Quai Pierres de Taille, 29

VENTES PUBLIQUES DE LAINES à Berlin.

Les ventes publiques de laines commenceront seulement le 26 novembre jusqu'au 29 inclusivement, tandis qu'on pourra déjà voir les laines dès le 25 novembre On peut se procurer des catalogues, Alexanderstrasse, no 42, chez MM. Hergersberg et Ce.
A. PARRISIUS, courtier juré.

Hôtel OLIVIER, à Londres

37, Finsbury Square, E. C.
Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.
Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.
N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

ENCRE NOUVELLE
MATHIEU PLESSY ✳,

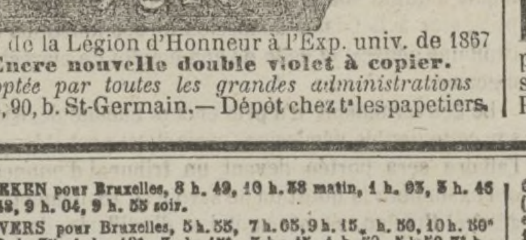

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exp. univ. de 1867
Encre nouvelle double violet à copier.
Adoptée par toutes les grandes administrations
Paris, 90, b. St-Germain. — Dépôt chez tles papetiers.

BIÈRES ANGLAISES
DE LA BRASSERIE BASS & Co.
BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques fortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12 fr., 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.
Adresse : **Horton's Prince of Wales**, rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.
N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

AUX ASTHMATIQUES Guérison certaine. M. Aubrée, médec. pharm. à *Ferté-Vidame* (Eure-et-Loir). Br. expl., 40 c.

POMMADE ÉPIDERMALE

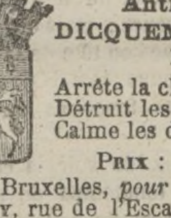

Antipelliculaire
DICQUEMARE AINÉ, CHIMISTE **ROUEN**
Arrête la chute des Cheveux.
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.
PRIX : **3** fr. **50** le pot.
DÉPÔT à Bruxelles, *pour la vente en gros*, chez M. FREY, rue de l'Escalier, 14, *et chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs.*

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE.

Ce sirop, à la fois un excellent sédatif et puissant diurétique, est employé depuis trente ans, avec un remarquable succès, par les médecins de tous les pays contre les maladies du cœur, les diverses hydropisies, les bronchites nerveuses, coqueluches, asthmes et catarrhes chroniques; enfin, dans tous les troubles de la circulation.

Le SIROP de LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur, à *Paris*, 99, *rue d'Aboukir*.

Dépôt à *Bruxelles* chez **Ch. Delacre**, Pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacie de chaque ville 5

POUR LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN
DES DENTS ET DES GENCIVES
se recommande l'**Eau anathérine** du docteur J.-G. POPP, médecin-dentiste de la Cour I. et R. à **Vienne**, Bognergasse, no 2, comme aucun autre remède quelconque ne contenant aucune matière nuisible à la santé; elle empêche la carie des dents et la formation du tartre; elle préserve des maux de dents et de la bouche, et calme et guérit les maladies en très-peu de temps (dans le cas où elles se seraient déjà montrées).

Se trouve à Bruxelles chez MM. Delacre, ph. angl., 88, Montagne de la Cour; Schoofs, ph., 15, rue de la Montagne; Pharmacie Normale, rue Neuve, 37; Vanden Branden-Druez, rue des Fripiers; F. Michiels, ph., rue Cantersteen, 12; Seutin, ph., rue de la Madeleine, 50; Loose, ph., rue du Midi, 53; Colin, ph., r. de Rollebeek, et Pharmacie de la Bourse, 22, r. au Beurre. 1o

ONGUENT HOLLOWAY
Remède infaillible pour les Jambes ulcérées, les Tumeurs, les Hémorroïdes et les gonflements glanduleux. — Se vend chez tous les pharmns à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. le pot. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Profr **Holloway**, 533, Oxford str., W. C., Londres.

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE
EAU DES FÉES
SARAH FÉLIX
Pommade des Fées — Pommade Féerique
ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

LA SURDITÉ ancienne ou récente est curable par l'acoustic oil; de nombreuses guérisons l'attestent. Flac. 6 fr.; province, 6-50; étranger, 8 fr. Envoi franco avec instruction contre demande accompagnée du paiement. Pharmacie Colin, rue Rollebeek, 36, à Bruxelles.

BOURSE DE BRUXELLES DU 22 NOVEMBRE

Emp. 4 1/2 p. c.	102 40 A.	Ch. fer plat. de Herve.	469 50
— 4 p. c. 1871	101 30 A.	BANQUES, CAISSES.	
— 3 p. c. 1833	— —	Act. Banque Nationale	3820 —
— 2 1/2 p. c. 1844.	— —	— Société Générale.	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 —	— — capital	1185 — A
— 5 p. c. 1861	97 50	— — réserve	2810 —
— — 1863	98 50	— Banque Belgique.	1160 — P.
C. d'ase de p. l'Et. 4 1/2	99 25 A.	— — Bruxelles	612 50 A.
— 3 p. c.	72 50 A.	— — d'Anvers.	— —
Emp. de la province..	— —	— — C. anversoise	— —
Emp. de la ville 1853.	— —	— Mutualité indust.	980 —
— 1856.	97 25	— Réunies	— —
— 1862.	100 25 P.	— Soc. Immobilière	560 —
— 1867.	107 50	— — d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1874	99 80	B. de l'Union, libérées	1315 — P.
Ville de Liége, 2 1/2 %	70 50 A.	— — non lib.	1292 50 P
— — 3 p. c. 1880.	93 — A.	B. belge du com. et ind.	— —
— — 1868.	99 —	Banq. des trav. publics	— —
— d'Anvers 1859	99 50 A.	Cert. liq. Banq. Gén.	36 25
— — 1867	101 — A.	Crédit liégeois	— —
— de Gand 1868	107 — A.	Banque de Tournai..	300 — P.
— d'Ostende	— —	B. de Crédit comm.	— —
OBLIGATIONS.		Banque de Flandre..	— —
H. et B.-Flénu, remb.	1008 — P.	Comptoir général	— —
Bassins houillers remb.	380 — A.	ACT. DE CHEM. DE FER.	
Anvers-Gand	— —	H. et Bas-Flénu, cap.	— —
Sambre-et-Meuse	836 — A.	Anvers-Gand	490 —
— act. priv.	— —	Jurbise	— —
Namur-Liége, amort.	— —	Sambre-et-Meuse	— —
— privilég.	565 —	Est-Belge	445 —
— 1855.	330 50 A.	Dendre-et-Waes	— —
— 1859.	— —	Flandre occidentale..	— —
Nord-Belge	312 50	Anvers-Rotterdam	617 50 A.
Dendre-Waes	1015 — A.	— nouv. ém.	— —
Flandre occidentale..	— —	Pepinster-Spa	645 —
— 2e émis.	301 50	Turnhout	— —
Anvers-Rotterdam	315 —	Luxembourg	439 — P.
Pepinster-Spa	— —	— privilégié	450 — A
Mons-Hautmont, action	— —	Chimai	— —
— oblig.	— —	Centre	205 —
Grand-Luxembourg	487 —	Lichtervelde-Furnes	— — A.
Chimai	125 —	Eecloo-Gand	— —
Centre	278 —	Blankenberghe Bruges	— —
Hainaut-Flandre, anc.	265 —	Nord de la Belgique	— —
— avals. expl. 3 %	267 — P.	Liége-Maestricht	— —
— 2 1/2 p. c.	86 —	Liégeois-Limbourg	180 — A.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —	Bruxelles-Calais, div.	215 —
— 3 p. c.	— —	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Eecloo-Gand	277 — P	Tamines	— —
Nord de Belgique	312 — P.	Gand à Terneuzen	— —
Liége-Maestricht	308 — A.	Braine-le-Cte Gand priv	— —
Tongres à Bilsen	— —	— non priv.	— —
Est-Belge, 3 p. c.	306 —	Lokeren	— —
Blankenberghe Bruges	234 50 P.	Manage à Piéton	— —
Liége-Limbourg, 3 p. c.	— —	Jonction de l'Est	— —
— 5 p. c.	— —	Bass. houill. act. de div.	— —
Eecloo-Bruges	— —	Soc. génér. d'exploit.	355 — P
Bruxelles-Calais, priv.	— —	Canal de Bossuyt	— —
Tournai-Jurbise	— —	— Blaton	— —
Bossuy-Marchienne	301 — A.	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Braine-le-Cte-Courtrai	275 —	Ch. Produits au Flénu	— —
— à Gand.	311 — A.	— Hornu-Wasmes	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	235 50 A.	— Levant du Flénu.	4200 — A.
Lokeren à la frontière.	237 — P.	— Sars-Longchamps	— —
Manage à Piéton	288 — A.	— Ouest de Mons.	545 — P
Gand-Terneuzen	253 — P	— Monceau-Font.	1700 — P.
Ostende à Armentières	— —	— Levant d'Elouges	— —
Ouest de Belgique, pr.	235 — P	— Couch. du Flénu	210 —
— 2e série.	326 —	— Réunis-Charleroi.	525 — P.
Virton 4 1/2 p. c.	92 — A.	— Courcelles-Nord	1760 — A.
Welkenraedt	299 — P.	— B.-Ferrand, jouis.	— —
Frameries-Chimai	295 —	— — priv.	— —
Eecloo-Anvers	— —	— Charbonn. belges.	— —
Can. Bossuyt-Courtrai	— —	— Fainuée	— —
— Blaton à Ath	— —	— Val-Benoît	425 — P.
Quart. royal de Brux.	— —	— Crachet-Picquery	590 — P.
Hyp. immob. d'Anvers	497 50	— Carabiniers	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —	— Propriét.-Réunis	— —
Charbonnages belges..	— —	— Chevalières-Dour	— —
Ce génér. du gaz, 1867	— —	— Sacré-Madame	2730 —
— 1862	— —	— Bonne-Espérance	— —
Vieille-Montagne, 5 %	— —	— de La Haye	875 — A.
Linière de Bruxelles..	— —	— Houill. un. b. Ch.	— —
Produits au Flénu	— —	H.-Fourneaux Couillet	435 — A.
Levant du Flénu	306 — A.	— Sclessin	427 50
Providence	— —	— d'Ougrée	645 —
Ce Imm. de Belgique	— —	— Cockerill	1535 — P.
Soc gén. de Maestricht	— —	— Espérance anc.	645 — A.

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —	Esp. Pamp.-Barcelone.	— —
— nouv.	315 — A.	— Nord d'Espagne..	— —
— Midi de Charl.	— —	— Cr. mob. espag.	— —
— Monceaux	— —	R.-Un. Am., 1882, 4 %	96 — P
— Montigny	292 50 P.	— Honduras ch. int.	— —
— Providence	— —	France. Rente 3 p. c.	— —
— Saint-Léonard.	995 —	— — 5 % 1871	— —
— Fer d'Ougrée	— —	— — » 1872	85 75
— Sarrebruck	— —	Ob. dép. de la Seine..	— —
— Lam. de Chât.	260 — P.	— V. de Paris 1865.	— —
— Luxembourg	1715 — P.	— — 1869.	— —
— Forges d'Acoz.	— —	— — 1871.	241 50 P.
Zinc Vieille-Montagne.	249 50 A.	— Lille 1860	90 — P.
— Austro-Belge	— —	— — 1863	— —
— Nouv. Montagne.	1000 — A.	— — 1868	— —
— — 5e d'act.	— —	— Bordeaux	79 50 A.
— Niederfischbah	100 — A.	— Lyon	— —
— Astur. des Mines.	880 —	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Sardo-Belge	— —	Ob. Lille-Valenciennes	— —
— — privil.	— —	— Orléans-Châlons.	— —
— Bleyberg	— —	— Dunkerke-Furnes	— —
— Rocheux d'Oneux	— —	B. de Paris et des P.-B.	— —
— Stolberg anc.	235 — A.	Comptoir d'escompte.	— —
— — privil.	— —	Banque franco-holl.	— —
Linière Gantoise	— —	— franco-belge.	— —
— Saint-Léonard.	— —	Luxemb (G.-D.), act.	228 50
— Bruxelles, anc.	— —	— obl. 3 p. c.	292 —
— — nouv.	— —	— — 5 p. c.	485 — P.
ACTIONS DIVERSES.		Ville Rotterdam 1868.	188 —
Galer. St-Hubert 3 p. c.	— —	Crédit communal	175 —
— capital	— —	Central Neerlandais	— —
Société anonyme Loth	560 — P.	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
Glaces d'Oignies.	722 50 P.	— Ville de Naples.	131 — P
— de Floreffe.	— —	— 1871 4 p. c.	— —
— de Courcelles..	— —	— — de Florence.	— —
Lits militaires	— —	— Obl. Livourne	194 50 P.
Comp. belge matériels	540 — P	— Méridionales	292 50
Soc. de Morlanwelz	— —	— Bra	200 — P
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan	306 — A.
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 —	— Sud-Autriche	— —
Carrières de Quenast.	890 — P.	— Victor-Em. 1863.	— —
Union des papeteries.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	65 25 A.
Papeteries belges	— —	— — pontifical.	— —
Comp. générale gaz	480 — A.	— — Blount	— —
Conduits d'eaux	345 — P.	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Omnibus	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Comp. gén. de touage	— —	— oblig.	300 —
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turq. Dette gén. 5 %	— —
Autr. Dette conv. pap.	61 25 A.	— Emp. 1869 6 %	— —
— — arg.	64 65 P.	Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— Act. ch. autrich	— —	— 6 p. c.	— —
— Ob. — (anc.)	290 75 P.	CHANGES.	
— — — (nouv.)	280 75 P	Amsterdam	210 62 1/2
— Domanial (1866)	— —	Berlin	374 75
— Cert. hypothéc.	— —	Francfort	— —
Esp. Dette extér. 1869.	— —	Hambourg	— —
— — intérieure.	— —	Londres	25 55
— Nord d'Esp. prior.	201 50	— on dem. timb.	25 57 1/2
— — rev. variable.	139 — A.	Paris	99 55
— Cordoue-Séville	215 —	Rotterdam	— —
— Cordoue-Malaga.	— —	Vienne	— —
— Pampelune	160 —	Coupons métal. papier.	— —
— Saragosse-Barcel.	— —	— argent.	— —
— Act. Badajoz	191 —	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 22 NOVEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 35 P	Bade. Obl. 35 fl. 1845	145 — A.
— 3 p. c.	98 — A.	Hesse. L. 25 fl. 1834.	105 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 50 A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	235 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 —	Rome. Empr. 5 p. c.	65 — P.
— 3 p. c. 1859	100 — P.	— Pont. 1860/64	— —
— — 1867	101 50 P	— Cert. Legrelle.	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	28 60 A.	CHANGES.	
— — intér.	25 — P	Amsterdam . . . c. j.	210 20 A
Autr. Rente pap.	60 35 P	Paris . . . »	99 35 A.
— id. arg.	63 75 P.	Londres . . . »	25 57 P.
— Lots 250 fl. 1839	1935 — P.	Francfort . . . »	213 50
— — 250 fl. 1854	140 — A.	Vienne . . . »	230 — A.
— — 500 fl. 1860	120 —	Hambourg . . . »	185 50
— E. vénitien 1859	83 50 A.	Berlin . . . »	374 25

CLOTURE du 22. — Métall. 60 5/16. — National, 64 0/0. — Espagne dette diff. 28 3/4; dette intérieure 25 1/2

BOURSE DE GAND DU 21 NOVEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 42	Obl. Anv.-Gand priv.	328 — A.
Dette perpét., 3 p. c.	111 — A.	— Anv.-Rotterdam.	315 — A.
Empr. 3 p. c. 1868.	107 50 P.	— Eecloo-Gand	280 — P.
— de la prov. 4 1/2	101 50 A.	— — Bruges	231 — P
Autriche. Métalliques.	61 18	— Bruges-Blankenb	233 — A.
Dollars	96 25 P	— Gand-Terneuzen	253 — A.
Banque de Flandre	790 — A.	— Hain.-Flandres	266 — P.
Soc. de la Lys 3 p. c.	— —	— Namur-Liége	326 50 A.
— Linière Gantoise.	1700 — A.	— Nord-Belge	312 50 P.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	202 — A.
		— Badajoz	— —
Act. Anvers-Gand div.	500 — P.	— Méridionales	202 50 P
— Dendre-Waes	— —	— Varna	150 — P.
— Lichterv.-Furnes	395 — A.	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	86 25 A.	Austro-Belge	— —
— Flandre occid.	325 — A.	Niederfischbach	101 50 A.

BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c. c.	76 —	Obl. Lyon 1855	271 25
— 3 p. c. compt.	53 —	— Paris-Lyon	272 —
— 3 p. c. fin cour.	52 95	— Ouest	278 —
5 p. c. 1871 { compt.	— —	— Midi	274 —
{ fin cour.	— —	— Est	274 —
{ lib. compt.	83 30	— Dauphiné	266 —
5 p. c. 1872 { compt.	85 90	— Ardennes	— —
{ fin cour.	85 95	— Vendée	245 —
{ lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	497 50	— Romains	189 —
Banque de France.	4570 —	— Lombards	255 —
Crédit fonc., actions.	852 50	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	441 —		
— — 3 p. c.	397 50	Compagnie du gaz	670 —
— colonial.	— —	Canal marit. de Suez	410 —
Crédit agricole.	495 —	C. Transatlantique	245 —
— industriel.	630 —	Soc. Immobilière	25 —
Soc. dép. et compt. c.	548 75	Compagnie-Gaz belge	— —
Crédit mobilier	423 75	Crédit mob. espagnol.	— —
Comptoir d'escompte.	605 —	Banque ottomane	— —
Société Générale	565 —	— Pays-Bas	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	Vieille-Montagne	— —
CHEMINS DE FER.		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
		Espagne. Dette différ.	— —
Act. Orléans	863 75	— intérieure	— —
— Nord	957 50	— pass. nouv.	— —
— Est	505 —	Italie. Emp. 5 p. c.	67 70
— Paris à Lyon	850 —	Rome. — 5 —	— —
— Midi	575 —	Russie. — 5 —	— —
— Ouest	540 —	Turquie — 5 —	54 70
— Vendée.	690 —	Ottoman 1860.	351 25
— Autrichienne.	795 —	— 1863.	379 —
— Sud-Autr.-Lomb	467 50		
— Vict.-Emmanuel	— —	CHANGES.	
— Nord d'Espagne.	205 50		
— Portugais	100 —	Anvers	— —
Obl. Nord	289 —	Amsterdam	209 1/4
— Bourbonnais	274 50	Francfort	213 1/4
— Méditerr. 3 p. c.	— —	Londres	25 70
— Orléans 3 p. c.	274 —	Madrid	5 12 1/2
— Lyon-Genève	— —	Saint-Pétersbourg	3 38

BOURSE D'AMSTERDAM DU 20 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 1/8	Russie, 4 p. c. Hope.	— —
— 3 p. c.	65 1/8	Esp. Obl. 1867/1870.	29 11/16
— 4 p. c.	86 11/16	— 3 p. c. intér.	25 5/8
Syndic. amort. 3 1/2.	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 1/8
Société de Commerce	135 5/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %	94 3/4
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	14 —
Autr. Ob. p. 5 %, m./n.	60 9/16	Grenade, 4 3/4 p. c.	21 3/4
— — fév./août	— —	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 1/4
— — a. jan./juil.	63 15/16	Mexicains	15 1/2
— — avril/oct.	64 1/16	Consolidés turcs	51 11/16
Lots autrichiens 1860	566 —	CHANGES.	
— 1864	159 1/4	Londres	— —
Russie, 5 p. c.	98 1/4	Paris . . . c. j.	— —
— 1860, 4 1/2	89 —	Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 21 NOVEMBRE.

Consolidés anglais	92 3/8	Italiens, 5 p. c.	66 1/4
5/20 américains, 1882	90 1/4	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	42 —	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	53 1/4	Rotterdam-Anvers	24 —
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	29 5/8	Luxembourg	17 —
— 1870	— —	Lombards	18 1/4

BOURSE DE VIENNE DU 21 NOVEMBRE.

Ar. rente pap. mai.	66 —	Ch. de fer autrichiens	336 50
— arg., janv.	70 10	— du Nord	212 —
Lots autrichiens, 1854	95 50	— Lombard	202 —
— 1858	184 60	Banque anglo-autrich.	323 50
— 1860	103 70	Chemin de fer Theis.	247 50
— 1864	147 20	Change. Londres	108 75
Créd. mob. autrichien	336 30	— Hambourg	79 40
Obl. ch. Lomb.-Corn.	147 —	— Paris	42 60
Act. Banque Nation.	978 —	Napoléons d'or	8 66
Lots Hongrois 1870	103 —	Argent	107 —

BOURSE DE BERLIN DU 21 NOVEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	208 7/8
Autr., rente papier	61 1/8	— Lombards	123 —
— argent	64 7/8	Change. Londres	6 21 1/4
Lots autrichiens 1860	95 5/8	— Paris	79 7/12
— 1864	94 —	— Amsterdam	139 1/4
Créd. mob. autrichien	206 7/8	— Vienne	91 —
Lots hongrois, 1870.	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	65 3/8	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	97 —	— St-Pétersb.	89 3/4

BOURSE DE FRANCFORT DU 21 NOVEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 3/8
Ch. de fer Lombards	216 3/4	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 13/16	CHANGES.	
— papier, mai	61 1/16	Londres	119 3/8
Lots autrichiens 1860	95 1/2	Paris	92 15/16
— 1864	— —	Amsterdam	98 1/4
Créditmob. autrichien	362 1/4	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien	363 3/4	Vienne	107 3/4
Lots Hongrois, 1870.	— —	Hambourg	86 3/4

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er novembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h.*, 5 h. 25*, 6 h. 58, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 15, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, (5* h. M Gand) 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 25 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 15 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 15, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 45* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 5 h. 55* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20' M, 9 h. 45 C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 4 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 22* M, 5 h. 55* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M., 8 h. 55 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 45* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa 9 h. 45* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 58 matin, 1 h. 03, 3 h. 45 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15, h. 50, 10 h. 50* m. 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30 7 h. 57, 3 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 4 h. 47*, 5 h. 53, 8 h. 58, 8 h. 58. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40, m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 17*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 03, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 17*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 3 h. 18, 5 h. 37, 7 h. 45 s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille,) 5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43, 3 h. 28, 3 h. 43* 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 40. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 53 m., 2 h. 42, 4 h. 48. 5 h. 08*, 7 h. 28*, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05, 3 h. 01*, 3 h. 06, 5 h. 45, 6 h. 02, soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 49 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 25 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 5 h. 59* M, 5 h. 53 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 16 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 58* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 53, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22 soir. — Liége, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (5 h. 20* M), 7 h. 40 MC, 9 h. 32* MC, 11 h. 20, 12 h. 48 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (6 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 4 h. 35*, 6 h. 50, 8 h. 32 10 h. 07 mat., 11 h. 46, 2 h. 08, 3 h. 15, 4 h. 50 8 h*, 8 h. 25, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*M, 6 h. 35M, 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) 11 h. 57*, 12 h. 17, 2 h. 25* 4 h. 45, 6 h. MC, 8 h. 50 (9 h. 06 s. Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 55 C, 11 h. 57 MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M. Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 45 (7 h. 45 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 19, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 42, 4 h. 55 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h 08, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 47, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 05 m., 1 h. 14, 3 h. 44 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 54, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 25 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 03 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 18 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 03

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 49, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 55* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 55*, 5 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 40*, 8 h. 50, 1 h. 30, 6 h. 09, 7 h. 52, 8 h. 28 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 15 matin 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 1 0s. — Charleroi et Namur, 4 h. 40, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 6 h. 56, 5 h., 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 50*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 33, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 3 h. 48, 6 h. 23, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 5 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 55 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir.

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 7 h. 50, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m, 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 25, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 10 soir.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40

ANVERS pour Gand (4 h. 50 de la Tête de Flandre), 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 2 h. 20, 3 h. 50, 7 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h., 9 h. 25, 10 h. 40, matin, 2 h. 15, 5 h. 30, 6 h. 55 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 38, 8 h. 49, 10 h. 19 m. 3 h. 40, 3 h. 50, 6 h. 21 soir. — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33, m., 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 soir Aerschot.) — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 27, 5 h. 53, 8 h. 17 soir. — Louvain Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers 5 h. 30, 10 h. 15 m., 12 h. 52, 2 h. 45, 6 h. 59 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (5 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m., 1 h. 40 Groenendael (12 h. 35* s., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h. 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30 m., 12 h. 35* soir

NAMUR pour Bruxelles, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 01, 5 h. 55 s.) 5 h. 10s. de La Hulpe. (12 h. de Groenendael)

LUXEMBOURG pour Bruxelles (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m, 2 h. 40

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 3 h. 05 soir — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 50, 6 h. 12 soir. — Anvers et Lierre, 6 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. matin 4 h. 30 soir. — Charleroi pour Lorevain (5 h. 30 de Lodelinsart), 9 h. 42, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 25, 8 h. 55, 5 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 05, 11 h. 48 m., 3 h 16, 5 h. 48 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 54 m., 2 h. 49, 7 h. 24, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 45, 11 h. 45 m. 6 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Boiteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid